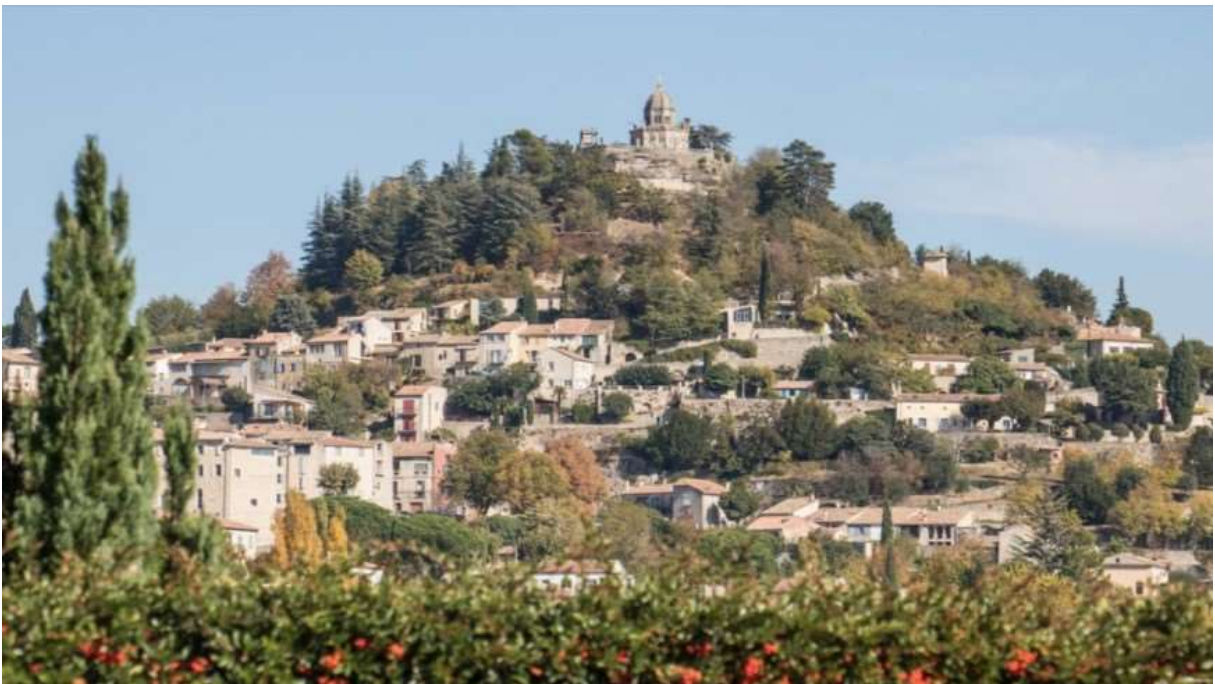


www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

Forcalquier

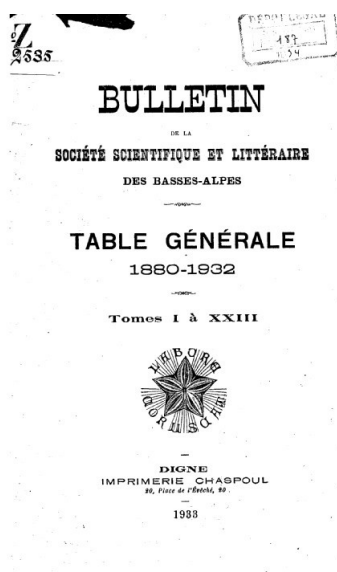
sous l'Ancien Régime



L. de Berluc-Perussis

Le protestantisme à Forcalquier
Mémorial inédit d'Antoine Gassaud

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes
66 pages, 1892



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

L. de Berluc-Perussis

Le protestantisme à Forcalquier Mémorial inédit d'Antoine Gassaud

Les Vaudois du Luberon constituèrent, on est d'accord là-dessus, le premier noyau de la Réforme en Provence. À leurs relations secrètes avec leurs « *anciens frères de la Pouille et de la Calabre* », ils ajoutèrent, en 1530, une affiliation avec les protestants de Bâle et de Strasbourg, et devinrent ainsi le centre d'où les nouvelles croyances s'irradièrent au midi jusqu'à la mer, et au nord jusqu'à Larche.

Ces Vaudois nous étaient venus du Piémont. Mais quand ? C'est ce qui n'a jamais été sûrement déterminé, et l'historien du protestantisme de Provence, M. le pasteur E. Arnaud ¹, pourtant si patient et si érudit a renoncé lui-même à cette recherche.

Nous voudrions la tenter.

S'il fallait s'en rapporter à Théodore de Bèze ², cet exode serait antérieur de 270 ans à l'époque où il écrivait (1580), ce qui nous conduirait à l'an 1310, c'est-à-dire aux commencements du règne du roi Robert. Mais, on ne voit guère ce qui, à cette époque, aurait pu attirer des étrangers et des hérétiques dans la vallée d'Aigues, où seigneuriait Guilhem de Sabran, de race très indigène et très catholique.

L'historien d'Apt, Boze ³, remonte moins haut et donne à l'Église valdo-provençale la date approximative de 1440, se fondant sans doute sur ce fait particulier qu'en 1447

¹. Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la principauté d'Orange. Paris, 1884, 2 vol. in-8°. V. t. I, p. 3.

². Histoire des Églises réformées au royaume de France, depuis l'an 1521 jusqu'en 1503. Anvers (Genève), 1580, 3 vol. in-8.

³. Histoire d'Apt, 1813, p. 234. — Boze suit probablement ici, comme en beaucoup d'endroits, l'opinion de Remerville.

Jean Féraud fut brûlé publiquement dans cette ville, pour avoir enseigné la croyance de Valdo.

Selon Nostradamus ⁴, « *au même temps que cette perverse et nouvelle secte de Calvin fut introduite à Genève, cette même peste se glissa dans Mérindol, petit et malotru village au bord de la Durance* ». C'est assigner l'an 1532 au protestantisme provençal, et supprimer d'un trait de plume ses antécédents vaudois.

Nos autres annalistes, et Papon en particulier ⁵, nous disent, mais sans préciser aucune époque, que l'introduction des Vaudois parmi nous fut l'œuvre des Bouliers, qui, possédant à la fois de nombreux fiefs dans les montagnes vaudoises du Piémont et sur les deux versants du Luberon, attirèrent leurs vassaux piémontais sur leurs terres provençales, pour les défricher.

Ce récit, avec la même absence de date, se retrouve dans un document officiel du procès de Mérindol. C'est une requête présentée au roi par le procureur général Thomas de Piolenc. Aubery l'analyse ainsi dans son plaidoyer : « *Dès un longtemps, le sieur de (Bouliers) Cental et autres vassaux du Roy, du pays de Provence, ayant des terres non cultivées et en friche près de la montagne de Lebrion, par désir et avarice d'accroître leur revenu, les auroient baillées à habiter à des Vaudois hérétiques, notoirement tenans la secte de Valdo, parce qu'ils prenoient lesdites terres à plus haut prix que ne faisoient les autres bons chrestiens du pays. Et tellement les auroient favorisez, qu'ils se seroient fortifiez et fournis d'armes ; et par le moyen des barbes qui les venoient prêcher et dogmatiser leur dite hérésie, ont fait prévariquer plusieurs bons chrestiens...* » ⁶.

L'histoire des Bouliers corrobore pleinement cette version. La reine Jeanne, comme comtesse de Piémont, inféoda à Fralin et Francisquin de Bouliers, gentilshommes de par-delà les monts, les terres de Cental, la Roche-Epervier et autres, en pleine région vaudoise, l'an 1347 et l'an 1359. Elle y ajouta, en 1376, la vicomté de Demonts. Les Bouliers ne tardèrent pas à devenir provençaux, d'abord en 1408, par la donation que leur fit Louis II des péage, lesdes et cosses de Forcalquier, et définitivement, en 1428, par l'acquisition de la vicomté de Reillane, avec ses trois dépendances, Saint-Michel, Mane et Saint-Étienne-lès-Orgues. Toutefois, ils n'attirèrent pas de Vaudois dans ces localités, puisque, en 1538, on n'y comptait encore aucun protestant, si ce n'est à Saint-Étienne ⁷. En revanche, les réformés étaient fort nombreux, à cette dernière date, à la Tour d'Aigues et dans toute la vallée de ce nom ⁸, qui avait passé à Antoine-René de Bouliers, par suite de son mariage avec Jeanne d'Agoult, à qui Raimond d'Agoult, son frère, seigneur de la Tour d'Aigues, avait légué, en 1503, cette importante possession ⁹.

C'est donc, pour le plus tôt, en cette année 1503, que les Bouliers transplantèrent chez nous le premier groupe de montagnards hérétiques. Nous voilà à deux cents ans de distance du roi Robert ! Comment expliquer l'assertion si précise de Théodore de Bèze ? À l'heure même où il faisait remonter si haut l'origine de la colonie du Val d'Aigues, quelques-uns de ceux que leurs parents y avaient amenés jeunes vivaient peut-être encore. Deux explications de son dire sont possibles. Il se peut que Bèze ait cherché à donner un vernis

⁴ . Histoire et Chronicque de Provence, 1614, p. 766.

⁵ . Histoire générale de Provence, 1786, t. IV, pp. 90-91. — Bouche, avant Papon, avait déjà émis une opinion identique.

⁶ . Aubery, Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol, 1645, pp. 181-182.

⁷ . E. Arnaud, loc. cit., I, 14. — C'est à la déposition d'un Vaudois incarcéré eu 1538 que l'on doit le relevé des villes et villages de Provence où la Réforme avait, à cette date, des sectateurs.

⁸ . E. Arnaud, loc. cit., I, 13.

⁹ . Arch. des Bouches-du-Rhône : arrêt de maintenue des Bouliers. — Robert de Briasson, État de la Provence, I, 425.

d'antiquité à l'Église du Luberon, pour la rendre plus intéressante et donner à la persécution une plus odieuse couleur. Mais il est plus probable qu'il a voulu rattacher les immigrants de 1503 aux quelques Vaudois éparpillés qui avaient vécu avant eux en Provence, et qu'il a considéré ceux-ci comme les ancêtres spirituels des derniers arrivés. Il est hors de doute, en effet, qu'il y eut, au XV^e siècle, en Provence, des hérétiques¹⁰ auxquels la justice ecclésiastique donnait de temps en temps la chasse : le cas de Jean Féraud en est une preuve. Il est même à croire, si l'on réfléchit à la correspondance établie entre nos Vaudois et ceux de la basse Italie, que cette fraternité remontait à l'époque où la Provence et Naples appartenaient aux mêmes souverains. L'affirmation de Théodore de Bèze aurait donc quelque fondement, et son système peut se concilier avec celui de Papon : les Bouliers auraient ajouté une véritable armée vaudoise¹¹ à une avant-garde minuscule, mais ancienne.

Cette solution éclectique est, à peu de chose près, celle que semble avoir devinée le grand historien national de Thou. Après avoir narré la défaite des Albigeois, il ajoute : « *Tamen, extitere semper, per intervalla, qui eorum doctrinam intermortuam renovarent... Nostra vero ætate, postquam Lutheri doctrina obvio tum multum favore accepta est, reliquice illorum, unigue sparsæ, colligi et, crescenti Lutheri nomine, vires et auctoritatem sumere cœperunt, præcipuè in regionibus Alpinis et provinciis Alpibus vicinis* »¹².

Ne quittons pas les Bouliers, sans expliquer cette autre singularité, que leurs vassaux étaient à peu près tous catholiques au nord du Luberon, et en grande majorité Vaudois, au midi. Ce serait le cas de disserter ici sur l'influence des climats et de montrer qu'aujourd'hui encore, en politique, le versant méridional est autrement chaud que l'ubac. Mais une raison plus simple suffit à expliquer l'embarrassant phénomène : la vicomté de Reillane était convenablement peuplée et même très morcelée, quand les Bouliers en devinrent propriétaires ; ils n'eurent donc pas à y introduire de nouveaux habitants, si ce n'est peut-être à Saint-Étienne, qui offrait quelque espace à la colonisation. La vallée d'Aigues, au contraire, présentait de vastes friches, et c'est pour les mettre en valeur que les Bouliers, en montagnards sachant calculer et plus pratiques que les d'Agout, leurs prédécesseurs, firent venir tout un monde de robustes et honnêtes travailleurs. Il va sans dire que, catholiques, ils n'eurent aucunement en vue de propager l'hérésie parmi nous. Ils amenèrent leurs paysans *quoique* et non *parce que* Vaudois. Ce qui le démontre, c'est précisément qu'ils n'en mirent pas un seul à Reillane, à Saint-Michel, ni à Mane, où le secours de leurs bras était superflu. Tout au plus donc, faut-il soupçonner les seigneurs de la Tour d'Aigues d'un certain fonds de scepticisme. Encore n'est-il pas bien sûr qu'ils aient bien connu les dogmes et les pratiques de leurs tenanciers, tant l'hérésie, à cette époque, était experte à se cacher. Les Vaudois du Luberon assistaient régulièrement aux offices catholiques¹³. Tout au plus remarquait-on parfois, mais sans trop se l'expliquer, qu'ils priaient à l'église sans regarder les images des saints et qu'ils ne faisaient point célébrer de messes pour leurs parents défunts. Leur conduite était, au surplus, irréprochable, et ils ne blasphémaient jamais. C'est particulièrement à ce signe honorable qu'à l'époque de la persécution on les reconnaissait pour être de la secte.

Telle était la colonie valdo-luberonaise. Il ne faudrait pas s'exagérer, d'ailleurs, la puissance d'expansion et de prédication de ces pauvres laboureurs. Sans doute, leur action et celle de leurs barbes fut grande dans le peuple et, de proche en proche, elle gagna du terrain dans le milieu rural. Mais on comprend de reste que ni les seigneurs provençaux, ni le clergé, ni la bourgeoisie ne subirent leur influence. Ce serait leur faire trop d'honneur

¹⁰ . Aubery, loc. cit., p. 16.

¹¹ . Papon, loc. cit. — D'après cet écrivain, les Vaudois auraient fondé un village dans les terres des Bouliers.

¹² . J.-A. Thuani, *Historiarum sui temporis*, lib. V.

¹³ . Œcolampade écrivit une lettre de remontrance aux Vaudois provençaux, qui croyaient « pouvoir servir Dieu en prostituant leurs corps devant des idoles papistiques ». Perrin, *Histoire des Vaudois*. Genève, 1619, in-12.

et leur accorder une importance excessive, que de les regarder comme les facteurs dominants du protestantisme en Provence.

Nous en avons une preuve sous la main. On a longtemps ignoré le point de départ de la Réforme à Manosque, et Colombi n'a rien pu nous en dire d'antérieur à 1555¹⁴. On sait aujourd'hui, par des témoignages probants, quel jour et à quelle heure le premier Manosquin a abjuré. Or, le croirait-on, ce n'est pas de la vallée d'Aigues, pourtant bien voisine, que l'impulsion lui vint. C'est du Dauphiné. En 1532, l'année même où le célèbre prédicant gapençais Farel, entreprenait son œuvre à Genève, M^e Aloa, notaire royal à Manosque, apparenté aux Farel, se rendit à Gap, au sein de cette famille, pour y négocier une affaire. Il y fut endoctriné, s'en revint luthérien dans sa ville natale et, ayant laissé transpirer son secret, se vit poursuivi criminellement et condamné à faire amende honorable¹⁵. Il va sans dire que cette sentence n'arrêta pas la propagande. Les idées nouvelles s'étendirent en tache d'huile et, six ans plus tard, elles avaient des adhérents dans neuf communes du département actuel des Basses-Alpes, dont sept de l'arrondissement de Forcalquier. C'était, — outre Manosque, — Sainte-Tulle, Pierrevert, Forcalquier, Saint-Étienne, Saumane, Oppedette, Sisteron et Digne¹⁶.

Les documents sont moins explicites sur Forcalquier que sur Manosque. Nous ignorons quels furent chez nous, de 1538 à 1552, les premiers disciples de la Réforme. C'est seulement à cette dernière date que nous voyons surgir un nom bien inattendu, celui d'un chanoine de notre concathédrale, Bernardin de Candolle, le propre fils de l'avocat du roi en la sénéchaussée. Son abjuration fut comme un obscur prélude de celle que devaient faire, quelques années plus tard, l'archevêque d'Aix et les évêques de Riez et d'Apt. Candolle se retira, cette même année, à Genève, où il fut reçu habitant, en 1552, et bourgeois, trois ans plus tard¹⁷.

Pour que la Réforme gagnât ainsi le clergé, il fallait qu'elle eût déjà des partisans nombreux parmi les laïques. Par malheur, les documents locaux sont muets à cet égard. Le protestantisme, à ses débuts, était une véritable société secrète, qui a laissé peu de traces écrites de sa période d'incubation. Pas plus que Colombi à Manosque ou Laplane à Sisteron¹⁸, nous n'avons pu découvrir, dans les délibérations de la ville de Forcalquier, d'indications relatives à ces premiers temps. Nous voyons pourtant, en 1555, s'élever dans le palais même de la sénéchaussée, entre le lieutenant particulier, Pierre David, une future victime de la Saint-Barthélemy, et le consul Mosse, ardent catholique, une querelle où la question religieuse dut avoir grande part¹⁹ : mais ce n'est qu'entre les lignes qu'on peut lire les pièces de cette époque, tant il eût été dangereux aux luthériens de s'affirmer clairement. Un édit d'Henri II de juillet 1557 prononça la peine de mort contre quiconque professerait, en public ou même secrètement, un autre culte que le catholicisme. Cet édit décida un autre Forcalquien, Gabriel Giraud à rejoindre à Genève le chanoine Candolle, en octobre de la même année²⁰.

¹⁴ . Manuasca, 1662, p. 276.

¹⁵ . E. Arnaud, loc. cit., I, 320. — Aloa était vraisemblablement le frère de Jeanne Aloa, mariée, en 1507, à Jean du Teil, et dont le fils, Mathurin du Teil, fut appelé, en 1563, à présider la sénéchaussée de Forcalquier, en remplacement du lieutenant Perrochet, religionnaire fugitif ; rapprochement comme on en voit beaucoup à cette époque, où chaque famille avait des adhérents, et quelquefois des victimes, dans les deux partis. Notons, à titre de détail intéressant, que la descendance de Perrochet semble subsister à Genève. V. E. Arnaud, loc. cit., I, 558, où le nom de cette famille est écrit à tort Pernichot.

¹⁶ . Id., 13-14- — Dans l'un des arrêts de Mérindol, les communes de Saint-Étienne et d'Oppedette sont nominativement comprises parmi les lieux suspects, et les accusés qui en sont originaires sont, par cela seul, condamnés aux galères. V. Aubery, p. 173.

¹⁷ . E. Arnaud, loc. cit., I, 547 et 549.

¹⁸ . Cet auteur n'a rien trouvé, aux Archives municipales, d'antérieur à 1560. V. Histoire de Sisteron, II, 36.

¹⁹ . Archives des Basses-Alpes, registres de la sénéchaussée de Forcalquier.

²⁰ . E. Arnaud. loc. cit., I, 551.

Cette date est précisément celle où s'ouvre le Mémorial d'Antoine Gassaud, par la mention de son mariage avec Claire Barcilon ²¹. Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver aucune indication compromettante sur la religion que professaient, à cette date, les nouveaux époux et leurs deux familles. C'est seulement en 1563 que le premier édit de pacification permit aux partisans du culte nouveau de se déclarer ouvertement. Dès lors, Gassaud n'hésite plus à confier au papier le récit, par malheur bien abrégé, de ses tribulations. Ses quelques pages sont à peu près le seul document qui nous renseigne sur les péripéties de la lutte religieuse dans notre ville, et qui nous en dévoile toute l'âpreté.

À ce titre, nous les donnons en entier, d'après le manuscrit original que les descendants d'Antoine Gassaud ²² nous ont obligeamment communiqué. C'est un jour bien étroit, mais bien lumineux, ouvert sur la plus noire époque de notre histoire locale. De telles lectures sont un précieux préservatif contre l'esprit de parti. C'est dire si elles sont de saison.

Livre de mémoires des affaires de moy, Anthoine Gassaud, notaire royal de la ville de Forcalquier

1557

L'an 1557 et le 4^e jour d'octobre il a pleu à Dieu que je, Anthoine Gassaud, le mineur, fils à M^e Barnabé Gassaud et Marie de Cruys, suis esté marié avec Bernardine Volande, fille de George Volland et damoy^e Claire Barcillonne, mariez, S^{rs} d'Aubenas ; acte receu par M^e Marcellin Tirani, notaire.

Les Gassaud n'étaient pas anciens à Forcalquier. Leur nom n'apparaît dans aucun document antérieur à l'union du Forcalquérois à la France. Barnabé Gassaud, père de notre notaire, est le premier que nous rencontrons, soit dans les délibérations et les cadastres, soit à l'état civil. Peut-être vint-il se fixer dans notre ville, en même temps que Paul Gassaud ²³, qui y posséda un bénéfice ecclésiastique dans la première moitié du XVI^e siècle et qui semble être son frère. Leur pays d'origine est, d'ailleurs, inconnu, et il appert de plus d'une qualification que leur extraction était modeste.

Barnabé Gassaud se maria sur le tard. Sa femme, Marie de Cruis, appartenait à une famille essentiellement indigène, visiblement provenue du village du même nom (appartenant actuellement au canton de Saint-Étienne-lès-Orgues). En 1287, meurt un Bertrand de Cruis, prieur de Ségriés, près Limans ²⁴. En 1455, Roland de Cruis, foulonnier, de Manosque, fils d'Antoine, épouse Marguerite Arnaud, fille de noble Jean, du lieu de Saint-Michel, dont un fils, Jean de Cruis, qui contracte en 1496 ²⁵. Ce Jean, en 1503, cède emphytéotiquement un terrain situé au sommet de Toutes-Aures, pour servir de cimetière aux juifs de Manosque ²⁶. Mathieu de Cruis, S^r de la Roche, habite Sisteron en 1579. Ne pas

²¹ . Bernard APPY : Le journal indique qu'il s'est marié avec Bernardine VOLAND, fille de Georges et de Claire BARCILLON.

²² . M^{me} Jules Depieds et M^{me} la marquise de Jocas, fille et petite-fille de la dernière Gassaud, de Forcalquier.

²³ . Archives de Forcalquier, registre des Baptêmes, t. I, 1542.

²⁴ . J. Roman, Obituaire de Forcalquier, 64.

²⁵ . Camille Arnaud, Histoire d'une famille provençale, II, 26-29.

²⁶ . Damase Arbaud, Rapport sur les Archives municipales de Manosque, p. 65.

confondre, comme l'a fait Camille Arnaud, les de Cruis, en latin *de Crocio* ou de *Crossio*, avec les du Cros, en latin *de Croso*, que l'on trouve, dès 1208, dans la même ville de Manosque ²⁷.

Nous nous garderons bien, à propos du mariage d'Antoine Gassaud avec Bernardine Voland, de rééditer la légende, devenue banale, de la fille du consul Voland. Disons, ce qui étonnera ceux de nos lecteurs qui pourraient s'en rapporter, en matière de généalogie, à Robert de Brianson ou à Artefeuill, que les Voland étaient très récemment sortis du commun. Nicolas Voland, propre grand-père de l'héroïne, est dit *sabaterius* dans son contrat de mariage, de 1458, avec Huguette Arnaud, sœur de Marguerite, dont il a été question plus haut ²⁸. Son fils Antoine se qualifia écuyer ; c'est lui qui fit en 1516, étant consul de Manosque, les honneurs de cette ville à François I^{er}. Il testa et mourut, consul derechef, en 1528, laissant cinq fils et trois filles. L'aîné, Georges, hérita de la moitié des biens paternels, et deux de ses cadets, Poncet et Raimond, en eurent chacun un quart. Tous trois furent actionnés devant la sénéchaussée de Forcalquier en paiement de légitime, par leur sœur Nicolave Volande, qui avait épousé, le 19 décembre 1531, Antoine Rodeilhat, apothicaire. Le lieutenant les condamna, le 9 septembre 1568, à payer à la dame Rodeilhat un seizième de l'héritage ²⁹. Nous avouons que la découverte de ce document nous a passablement intrigué. Des trois filles du consul Voland, est-ce cette Nicolave qui est mêlée si poétiquement à l'histoire de Manosque et dont le souvenir est environné, depuis bientôt quatre siècles, d'une exquise auréole ? La belle enfant sur qui le roi chevalier jeta les yeux et qui redouta la faveur royale au point d'immoler sa beauté devint-elle, sur le tard, la vulgaire moitié d'un modeste apothicaire de village ? Il faut convenir que ce serait là un magnifique modèle de vertu bourgeoise, digne d'être préconisé éternellement. Mais avouez aussi que la légende y perdrait passablement de sa grâce et que ce poème à l'allure épique et touchante se terminerait comme une banale histoire. Le moraliste souhaitera que l'héroïne provençale soit bien la bonne dame Rodeilhat ; mais le poète lui préférera sa sœur aînée, Honorade, ou mieux encore leur petite cadette, Catherine, que l'histoire, jusqu'ici, ne nous dit point avoir été mariées. En tous cas, l'énigme, obscure déjà au temps de Colombi, menace fort de l'être à toujours.

Revenons à Georges, leur frère. Il épousa Claire Barcion, fille de Bertrand, seigneur d'Aubenas (commune du canton actuel de Reillane), qui lui apporta en dot les deux tiers de cette terre. Georges en fit hommage en 1548. Depuis plusieurs années, il habitait Forcalquier, où naquirent, en 1541, 1542 et 1547, ses trois filles Catherine, Bernardine et Claire, et en 1549 son fils Gabriel ³⁰. Il fut nommé, vers 1545, viguier de cette ville et semble l'avoir été jusque vers 1556 ; ce qui prouve, d'une part, que les plus honorables charges étaient, dans l'ancienne organisation provençale, accessibles, aussi bien qu'à présent, aux "nouvelles couches" ; d'autre part, qu'à ce moment Georges Voland était encore, à l'extérieur au moins, d'un catholicisme hors de soupçon. Sa famille était, du reste, citée à Manosque pour sa piété : elle avait grandement et assez récemment contribué à la construction de l'église des Cordeliers de cette ville ³¹.

²⁷ . Colombi, Manuasca, 156.

²⁸ . Camille Arnaud, loc. cit., 35-39.

²⁹ . Archives des Basses-Alpes, Sentences de la sénéchaussée de Forcalquier, 1568, fol. 141.

³⁰ . Archives de Forcalquier. Registre des Baptêmes, t. I — Voici l'acte de baptême de Bernardine, qui devait, à l'âge d'un peu moins de quinze ans, épouser notre Gassaud : Die xxj^a mentis novembris (1542) fuit baptisata Bernardina, filia nobilis Georgij Volandi et Clare, ejus uxorie. Patrinus, effregius d. Stephanus Verdeti, jurium doctor ; matrina, nobilie Bernardina, filia egregij d. Anthonij Gaufridi, locumtenentis Forcalquerij; testes, idem d. Locumtenens, d. Johannes Candole, Regis advocatus ; per me. Signé : Stini. V. foL cj v^o.

³¹ . Colombi, Manuasca, 337.

1561

1561 et le 27 novembre, ay achepté de noble Georges Volland, seigneur d'Aubenbas, une vigne d'une fossoyrée et demye, au terroir de Labrelhane, en Augie, confrontant autre mienne vigne, pour le prix de troys escus, notaire M^e Anthoine Bandolli.

Cette insignifiante mention est la seule, dans tout le cahier, qui nous parle d'acquisition ou de vente. Gassaud, chose à souligner chez un notaire, paraît fort indifférent aux questions d'intérêt et n'a guère rédigé son petit mémorial que pour y consigner ce qui est relatif à ses enfants.

Retenons pourtant l'achat de la Brillane. Il nous apprend que les Gassaud avaient déjà quelque bien dans cette commune. Ils y possédèrent longtemps une bastide, et c'est là qu'ils se retirèrent pendant la peste de 1630-1631.

1563

Le XII septembre 1563, ay partagé le bien paternel avec M^e Anthoine Gassaud, mon aîné, notaire M^e Pancrais Bandolli.

On ne voit plus aujourd'hui de frères portant le même prénom. C'était chose fréquente jadis. À cause des confusions, volontaires ou involontaires, qu'elle favorisait, on l'interdit plus tard sévèrement. Au surplus, suivant un usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans certains collèges, on distinguait les deux Antoine Gassaud l'un de l'autre, par les qualificatifs de majeur et de mineur. Ils se différenciaient aussi par leur profession ; l'aîné était procureur au siège, et le cadet, notaire royal.

Le partage auquel ils procédèrent, et qui succéda à une assez longue indivision (car leur père figure pour la dernière fois au registre de l'état civil en 1544), eut lieu, on le remarquera, au lendemain des premiers troubles religieux. Cette date de septembre 1563 est précisément celle de la rentrée des religionnaires fugitifs, parmi lesquels notre "Gassaud le mineur" se trouvait vraisemblablement ³². On a presque le droit d'en conclure que les deux frères s'étaient rangés dans les deux camps opposés et que c'est cette divergence de sentiments qui les amena à séparer leurs intérêts.

Les registres paroissiaux, que nous avons interrogés pour éclaircir ce point, semblent corroborer notre hypothèse. Nous y lisons, en effet, que le 4 octobre 1564, « M^e Anthoine Gassaudi » fut parrain de Jean Maurel. Quoique le curé ait négligé, cette fois, l'adjonction de l'épithète "le majeur", l'absence même de tout qualificatif indique qu'il s'agit de l'aîné. On peut en voir une autre preuve dans le génitif Gassaudi. Ce génitif, qui était sans importance dans les actes rédigés en latin, prenait, en français, une sorte de signification honorifique. Les Gassaud ne seraient pas la première famille où nous aurions vu cette finale distinguer le chef de la lignée.

³² . Cette vraisemblance devient pour nous une certitude par la découverte in extremis d'un appointement de la sénéchaussée, en date du 20 juillet 1564, où nous voyons Ant. Gassaud, le puyné, actionner Jacques Guillaume, de Forcalquier, « en recouvrement de meubles » qu'il assure lui avoir « donnés en garde ». Au moment de partir, les fugitifs de 1562 confièrent, pour la plupart, à des amis, leur mobilier, leur linge, leurs denrées, etc. ; mais fort peu les retrouvèrent. Le pillage fut si général, au triomphe successif des deux partis que nulle maison en vue n'y put échapper. Outre les réquisitions des capitaines catholiques et protestants, il y eut des visites domiciliaires pratiquées par de véritables troupes de détrousseurs. La sénéchaussée, quand l'ordre fut revenu, adopta, en matière de restitution, une jurisprudence nettement formulée : tout objet pillé par un soldat lui était légitimement acquis ; tout objet pillé par un particulier devait être restitué à son propriétaire, même par l'acquéreur de bonne foi.

Quoi qu'il en puisse être, Gassaud le majeur ne persévéra pas jusqu'au bout dans son orthodoxie, et, au rebours de son cadet, il mourut huguenot après avoir vécu catholique.

La preuve péremptoire en est dans les registres mêmes où nous venons de le voir figurer comme parrain. On y trouve l'acte de baptême de quatre de ses enfants. Rien dans le premier, qui est antérieur au parrainage de 1564. Mais dans le second, en 1567, il est dit huguenot en toutes lettres ; et le dernier, de 1571, concerne un fils posthume d'Antoine Gassaud, « *huguenot, récemment défunt* »³³.

Ainsi, à partir de 1567, aîné et cadet sont l'un et l'autre protestants. L'intimité renaît entre eux, et le majeur, avant de mourir, résigne son office, le 20 mai 1571, en faveur de son frère³⁴.

Parmi les enfants de Gassaud le majeur, il est une fille, Marguerite, sur laquelle les Archives départementales nous donnent des indications intéressantes. Mariée à un apothicaire de Digne, du nom de Laurent Roche, « *dissipateur, ivrogne, blasphémateur, qui la laissait mourir de faim* », elle en fut judiciairement séparée et se retira chez Claude Gassaud, son oncle, qui habitait son domaine dit la Bastide d'Arnaud, à Grambois. Là, par-devant Jean de Grambois, baile du lieu, et Claude Perusson, consul, elle fit, le 22 juillet 1580, donation à son oncle et bienfaiteur, de tous ses biens, y compris une maison qu'elle possédait à Forcalquier, à la Place Vieille, confrontant la maison d'Antoine Gassaud cadet (notre Mineur), son oncle, et la rue allant à la grande église³⁵. Cet acte, outre qu'il ouvre un jour curieux sur les mœurs d'une époque souverainement troublée, nous donne quelque envie de regarder Grambois comme étant peut-être le lieu d'origine des Gassaud. Cette supposition est confirmée par un appointement de la sénéchaussée de Forcalquier, où nous voyons Gassaud majeur et mineur actionner en restitution de meubles les Rogier de Grambois, qui déclarent que « *les soldatz ont tout prins* »³⁶.

³³ . Lou XXII janvier (1558), es istade baptisate Anne, fille de Anthoine Gassaudi. Peirin, Marius Fantim (Famin ?). Meyrine, Anthonone Loissine.

Die 25 ipsivs (augusti 1567) fuit per me baptisata Susanna, filii (sic) magistri Anthonii Gassaudi, procuratoris huguenoti. Patrinus, magister Johannes Agneleri ; matrina, Catherina Chapelliere (Safallina ?).

Le 21 mai 1569, baptême de Barnabé Gassaud, fils d'Antoine lou maiour.

Die 4 augusti 1571, fuit Itaptisatus per d. Joannem Laugerij, benejiciatum, Elzearius, filius magistri Antoni Gassaudi, nuper defuncti huguenati... — Archives de Forcalquier. Registre des Baptêmes, t. I.

Bien que le nom de la mère ne soit indiqué dans aucun de ces quatre actes, le document cité à une note qui va suivre nous apprend qu'elle se nommait Françoise Bertaris (Bertatis?).

³⁴ . Notre héros cumula ainsi les fonctions de procureur avec celles de notaire. Le collègue des procureurs fut, le 21 juillet 1572, réduit par le lieutenant général, en exécution de l'édit de Boulogne, au chiffre, déjà respectable, de dix-neuf. Antoine Gassaud, quoique l'un des derniers reçus, fut au nombre des titulaires conservés. Le 3 décembre de l'année suivante, les cinq procureurs qui exerçaient en même temps un office de notaire furent mis en demeure d'opter entre l'une ou l'autre de ces charges ; mais cette décision demeura, paraît-il, sans effet, puisqu'en 1588, notre Gassaud est encore qualifié notaire et procureur. De même pour Jean Gassaud, en 1616.

³⁵ . Acte reçu par Fr. de Guerre, notaire. — Archives des Basses-Alpes. Insinuations de Forcalquier, registre de 1579-81, f. 390. — Ce Claude Gassaud est le même, sans doute, que nous trouvons, en 1564, recteur de la chapellenie Saint-André dans l'église de Saint-Sauveur de Manosque. (Sén. de Forcalquier, ordonnances et appointements, 25 juillet 1564.)

³⁶ . Archives des Basses-Alpes, ordonnances et appointements, 22 septembre 1564.

LA NATIVITÉ DE NOZ ENFANS

1565

Dieu nous a fait cest heur que dudict mariage, l'an 1565 et le 28^e mars, à sept heures du matin, nous avons heu ung filz, lequel, le 31^e et dernier dudict moys, a esté baptisé à la forme de la religion refformée par led. mons^r George Volland, S^r d'Aubenas, ministre de la parolle de Dieu, et a esté présenté par Gabriel Volland, mon beau-frère, et s'appelle Pierre.

On remarquera qu'un intervalle de sept à huit années sépare le mariage d'Antoine Gassaud de la naissance de son premier enfant. Et c'est grand dommage : car son livre de raison se trouve ainsi muet sur la première guerre de religion, qui fut marquée à Forcalquier par de graves péripéties. A l'heure où nous voici arrivés, l'édit de pacification d'Amboise (1563) avait établi un *modus vivendi* acceptable et accepté. Quoique le culte protestant ne fût légalement autorisé qu'à Mérindol et à Seyne, les quatre consistoires de Forcalquier, Manosque, Ongles et Oppedette fonctionnaient avec une certaine liberté et groupaient autour d'eux les adeptes disséminés à Mane, Lurs, Sigonce, Saint-Étienne, Saumane, Le Revest-du-Bion, Banon, Simiane, Céreste et Pierrevert. Il en était de même des quatorze autres Églises de nos Basses-Alpes actuelles : Sisteron alias Vilhosc, Digne, Espinouse, Puymichel, Riez, Puymoisson, Castellane, Colmars, Seyne, la Bréole, Barcelonnette, Jausiers, Larche et Meyrone ³⁷. A Forcalquier, les réformés avaient obtenu le droit d'élire le quart des conseillers de ville ³⁸, de célébrer leurs offices à domicile, et de posséder, au midi de l'église des Cordeliers, un cimetière à eux ³⁹. La sénéchaussée se montrait fort impartiale à leur égard.

C'est dans ces circonstances que vint au monde le premier né des Gassaud. Georges Voland, de viguier devenu ministre, baptisa lui-même, on vient de le voir, son petit-fils. Il serait peut-être téméraire d'en induire qu'il était pasteur de Forcalquier. Nous regardons comme plus probable qu'il régissait l'Église de Manosque, son pays d'origine, où nous le trouverons en 1572. Quant à celle de Forcalquier, soit qu'elle eût encore pour ministre Balthasar Boniface, beau-frère du lieutenant Perrochet, qui la gouvernait en 1562, soit qu'elle eût déjà à sa tête le pasteur Guérin, que nous y rencontrerons en 1567, on comprend sans peine que son titulaire ait laissé à l'aïeul du baptisé le privilège d'officier en cette occasion.

Quoi qu'il en soit, l'histoire de Georges Voland fut celle de tous ceux qui se mêlèrent avec passion à cette lutte acharnée. Il fut contraint de fuir en 1563 ⁴⁰. Sa maison

³⁷ . Le pasteur E. Arnaud, *loc. cit.*, I, 115-116.

³⁸ . Il est triste et piquant, en présence de ce large droit de représentation accordé à l'opposition sous le régime du bon plaisir, de constater les mille efforts des régimes modernes pour interdire aux minorités l'accès des assemblées délibérantes. Les hommes d'État de l'avenir auront de la peine à croire qu'en nos temps de prétendue universalité du suffrage, la moitié des électeurs d'un collège puisse être intégralement annihilée par une seule voix de majorité. La question de la représentation proportionnelle est à l'ordre du jour au sein de la Société des Études sociales. Espérons qu'elle finira par s'imposer à nos gouvernants. C'est une question d'arithmétique élémentaire et de probité, plus élémentaire encore, que plusieurs législations étrangères ont déjà résolue.

³⁹ . L'Église réformée de Forcalquier avait encore une existence légale et une sépulture à part en 1612. Cela résulte clairement du testament de Marie Pascalle, de Cabrières d'Aigues, reçu à Forcalquier le 23 juillet, rière Lieutaud. La testatrice veut être inhumée dans le cimetière des réformés de Forcalquier et elle fait un legs aux Anciens de l'Église de cette ville, pour les pauvres de la Religion (Communication de M. L. Pontés). À cette époque, le cimetière protestant était au quartier Saint-Pierre, bien que les commissaires du roi eussent prescrit, eu 1600, de l'établir, de 8 cannes, au portail Chambon.

⁴⁰ . Les ordonnances et appointements de la sénéchaussée de Forcalquier nous apprennent, le 10 mai 1565, que G. Voland réclamait à cette date de son fermier de Labrillane dix-neuf charges et demie d'annone, pour la rente des trois années 1562, 1563 et 1564 ; à quoi le fermier répliquait que la rente de 1562 avait été réquisitionnée par Sommerive, et que les consuls de Labrillane avaient, les deux années suivantes, joui du bien de

patrimoniale de Manosque fut pillée. Tout en disparut : on brûla ses papiers et on vola ses meubles. Quelques épaves de son mobilier le plus intime, vendues sans doute par un des pillards, allèrent échouer au loin. En 1566, nous voyons le pasteur Georges actionner devant la sénéchaussée de Forcalquier Philippe Laidette, femme de l'apothicaire Bastin, de Sisteron, en restitution de « *deux coyres, deux traversiers de plume, deux couvertes de lict* », valant en tout 24 livres ⁴¹.

Après la Saint-Barthélemy, il s'exila derechef. On nomma un curateur à ses biens, sur lesquels Claire Barcilon, sa femme, fut en 1573 payée de ses apports dotaux ; ce qui, semble-t-il, épuisa tout l'actif de l'absent, car un acte de 1578 nous dit que Georges est mort et que nul ne se porte son héritier.

Quant à son fils, Gabriel Voland, qui fut parrain de Pierre Gassaud et qui, à ce moment, n'était âgé que de seize ans et demi, peut-être est-il à propos de remarquer que le chanoine Bernardin de Candolle avait été l'un des deux témoins, en 1549, de son baptême à l'église catholique. Il ne serait pas très hasardé d'y voir une présomption que les Voland étaient déjà, à cette époque, plus ou moins adhérents à la réforme, et que le fils du futur ministre avait été élevé dans les idées nouvelles. Ces questions d'origine, nous l'avons dit, ne peuvent être résolues qu'à l'aide de rapprochements de ce genre, et par à peu près.

1566

L'an 1566 et le 27 d'octobre, jour de dimanche, entre dix et unze heures du soir. Dieu nous a presté ung aultre filz. A esté baptisé à la forme de la relligion chrépienne refformée par mons^r Guérin, nostre pasteur et ministre. Son perrin M^e Jehan Vère, procureur au siège de Forcalquier. Son nom est Jehan.

Une délibération municipale du 8 janvier précédent avait décidé l'exécution de l'édit, mais de « *n'empêcher les personnes en leurs maisons* » ⁴². On vivait donc, à ce moment-là, sous un régime de tolérance relative.

Voland. Ce document établit non seulement que Georges avait quitté le pays après la prise de Sisteron en 1562, mais que son exil s'était prolongé bien au-delà de l'édit d'Amboise.

⁴¹ . Archives des Basses-Alpes. Sentences de la sénéchaussée de Forcalquier, année 1566. — Artefeuille, *Histoire de la noblesse de Provence*, v^o Voland. — Ajoutons que, par un logique retour, les Cordeliers de Manosque, dotés par les Voland, furent cruellement molestés par les huguenots (Colombi, *Manuasca*, 339).

On demeure, d'ailleurs, confondu et navré, en parcourant les Sentences de la Sénéchaussée, de voir combien d'infamies furent commises de part et d'autre, sous couleur de religion. Les protestants ne se contentent pas de détruire les œuvres d'art des églises, les archives des chapitres et des couvents, de s'approprier, pour leurs ministres, les vases sacrés échappés au pillage. À la fin de janvier 1560, le consul Amalric et le conseiller Mosse, envoyés en mission à Aix par l'assemblée municipale, sont assassinés en route. Barnabé Nogue, huguenot de Forcalquier, poursuivi pour ce crime, parvient à s'enfuir. Au près de cela, le fait de dévaliser la maison de l'assesseur et de vendre ses meubles à un notaire de Manosque n'est, au passif des protestants, qu'une simple peccadille. De leur côté, les catholiques mettent à sac les maisons de ville et de campagne de tous les magistrats du siège appartenant à la Réforme et qui ont été obligés de s'expatrier. Le prétoire, au retour des fugitifs, retentit, pendant des mois et des années, de requêtes incessantes en restitution de meubles, de blé, de bétail. Et qu'on n'attribue pas à la seule queue du parti ces méfaits d'ordre vulgaire. L'exemple était parfois donné de haut : deux bénéficiers du chapitre de Forcalquier, l'un d'eux aidé de ses trois frères, pénètrent dans la maison d'un huguenot fugitif, leur voisin, et ils en opèrent le déménagement ; ils parviennent même, à eux cinq, à emporter sur leurs épaules « *un grand lict de noyer ouvré et tournoyé, avec des fonds encastrés, et garni de deux verges de fer pour tenir les rideaux à l'entour* ». Nous n'en finirions pas, si nous voulions relever tous les faits de ce genre, et nous serions surtout fort embarrassé, s'il nous fallait dire lequel des deux partis se signala par la plus complète absence de probité et de sens moral. (V. *Sentences de la sénéchaussée*, années 1560 à 1566, *passim*).

⁴² . Archives de Forcalquier. Registre des délibérations 1566.

Le pasteur Guérin se nommait Jacques ; il était encore en fonctions l'année d'après ; on le perd ensuite de vue ⁴³.

Le procureur Jean Vère, qui donna son prénom au nouveau-né, fut un personnage relativement important dans les annales forcalquiennes. Il était né vers 1532, d'autre Jean Vère, fermier général de la seigneurie de Niozelles en 1528, et d'Antorone Bandolle, tante de l'avocat Antoine Bandoli, alias de Bandolle, auteur du *Parallèle de César et d'Henri IV*. À l'âge de vingt ans, il prit le parti des armes, mais troqua en 1565 l'épée contre la plume de basochien. Après avoir été l'un des chefs du parti protestant à Forcalquier, il rentra dans le giron catholique, comme en témoignent les fonctions de second consul dont il fut investi en 1580, et celles de premier consul auxquelles il fut appelé en 1595 et 1599. Le 3 septembre 1596, le conseil de Forcalquier le députait, avec François de Laugier-Porchères, premier consul, père du futur académicien, auprès d'Henri IV, qui se trouvait à Lyon, pour lui exposer la misérable situation de cette ville, que son rôle de place forte condamnait à des alertes et à des réquisitions sans fin. Les États de Provence appuyèrent cette plainte, et le duc de Guise écrivit au gouverneur de Forcalquier de remettre la citadelle aux consuls, qui la rasèrent, avec l'aide empressée de la population. En mars 1601, Jean Vère fut une dernière fois député aux États d'Aix. Il mourut en juin de l'année d'après. Il avait épousé, en 1580, Isabeau Godin, fille du procureur Benoit, l'un des députés des protestants au conseil de ville de Forcalquier, en 1572, et sœur de Dioclétien Godin, consul en 1590. Dès mars 1603, sa veuve, avant l'expiration de l'an vidual, se remariait avec Balthazar Villeneuve, viguier de Forcalquier. De là, un procès long et curieux, intenté à Isabeau Godin par l'avocat-écrivain Bandolle, qui, en sa qualité de cousin germain de Jean Vère, demanda la nullité des dispositions testamentaires prises par celui-ci en faveur de sa veuve. Au lieu d'invoquer simplement le tort qu'avait eu cette dernière de convoler en deuxième nocces dans l'année de son deuil, Bandolle alla jusqu'à l'accuser d'avoir fabriqué le testament de Jean Vère. Du Vair, qui présida ces débats, les a racontés tout au long ⁴⁴. Il nous apprend que le Parlement d'Aix enleva à la dame de Villeneuve les biens de son premier mari et les attribua aux plus proches parents du défunt, mais avec cette restriction, que la part de Bandolle, en punition de son accusation téméraire, irait à l'hôpital de Forcalquier.

1567

Le 21^e février 1567, Dieu a retiré a soy nostre dict filz Jehan et a esté ensepvellil led. jour sur le tard, à la forme de lad. religion, dans le temple des Frères Mineurs, auprès de la première porte, à main droite en entrant, à la tombe de noz prédécesseurs Gassaudz.

L'édit de Roussillon, du 10 janvier 1564, établit en France l'uniformité du calendrier et décida qu'à l'avenir l'année s'ouvrirait, dans tout le royaume, le 1^{er} janvier. Mais cette réforme, comme toutes celles qui touchent aux usages populaires, ne pénétra que lentement dans les habitudes publiques, et beaucoup continuèrent à prolonger l'année jusqu'à l'Annonciation ou jusqu'à Pâques. C'est évidemment ce que fit notre Gassaud. La date qu'il nous indique ici appartient nécessairement à l'un de ces styles, et il faut lire 1568, au lieu de 1567 ; car, en février 1567, l'église des Cordeliers n'était pas aux mains des protestants. C'est seulement à l'ouverture de la deuxième guerre de religion, le 30 septembre 1567, que les réformés de Forcalquier, de Peyruis et de quelques autres communes expulsèrent les garnisons catholiques, élurent des consuls et célébrèrent publiquement leur culte. Dix jours plus tard, une troupe de 2500 huguenots vint occuper Forcalquier et ne l'évacua que le 2 novembre. Elle fut remplacée en décembre par deux compagnies catholiques, celles

⁴³ . E. Arnaud, *loc. cit.*, I, 318 et 465.

⁴⁴ . *Les Œuvres politiques, morales et meslées du sieur Du Vair*. Genève, 1621, pp. 759 et suivantes. Du Vair a consacré plus de cinquante pages à l'analyse de cette cause.

de Valavoire et de Méjanès, et en janvier 1568 par les 260 hommes du capitaine Mirabeau, également catholique. Mais, à cette dernière date, les hérétiques tenaient la campagne, et le conseil de ville invitait les bastidans à garer leurs provisions ⁴⁵. C'est à la faveur de ces derniers troubles que la nef des Frères Mineurs devint passagèrement le temple des réformés, ce qui permit à Ant. Gassaud de faire inhumer son jeune enfant dans la tombe de sa famille.

Les trois portes de l'église des Cordeliers subsistent encore aujourd'hui, sous la terrasse de la maison Bonierbale, et il est aisé, à l'aide du texte de Gassaud, de déterminer l'emplacement de son caveau domestique, dans les sous-sols de cette habitation.

La paix mal assise mit fin, dix jours après cette inhumation, à la seconde guerre et probablement à l'occupation des Cordeliers par les religionnaires.

1568

Le dimanche 4^e juillet 1568, environ huit heures de matin, Dieu nous a donné une filhe dud. mariage, ayant grandz troubles eu France pour raison de la religion, et en la présente ville de Forcalquier grand'garde et gendarmerie de la religion romayne, à sçavoir troys compagnies en garnison, une du sieur baron de Trans, l'aultre du Sr de Vaulclause, et l'aultre du cappitaine Michel, d'Aix. Ma mère Marye de Cruys, sans mon sceu et contre ma volonté, a faict baptizer lad. filhe à l'église romaine, et s'appelle Marie.

On sait que la troisième guerre de religion commença en France dans les derniers jours d'août 1568. Elle éclata chez nous de meilleure heure. Les protestants, sur la foi de l'édit de pacification du 23 mars, avaient rendu, en mai, la place de Sisteron, que le comte de Tende, gouverneur de Provence, et le comte de Carces, lieutenant-général pour le roi, avaient vainement assiégée pendant de longs mois. Ils en furent mal récompensés : leur chef, Tende-Cipières, propre frère du gouverneur, fut, avec 36 gentilshommes de sa suite, massacré dans un guet-apens, le 30 juin. De là, une surexcitation dans les deux partis et la sorte d'état de siège où nous trouvons Forcalquier quatre jours après.

On ne sera pas fâché de trouver ici quelques indications biographiques sur les trois capitaines catholiques qui tenaient garnison et « *grand'garde* » dans notre ville, en juillet 1568, et qui avaient été envoyés chez nous par le comte de Tende dès le 8 avril.

Le baron, ou plutôt le marquis de Trans était Claude de Villeneuve, qui avait épousé, en 1563, Marguerite de Pontevès, fille du comte de Carces. Il avait, quelques mois avant de s'installer à Forcalquier, accompagné son beau-père au siège de Sisteron. Sa fin fut précoce et malheureuse : assiégé en 1579 dans son château de Trans par les Rasats, il y fut, dit Nostradamus, « *inhumainement meurtri et saigné comme un pourceau* », et son fils n'échappa à la mort que grâce à un soldat qui l'acheta au prix de huit sols ⁴⁶.

Quant au sieur de Vaulclause, un des personnages marquants de nos troubles civils, il appartenait à la même famille que le précédent et se nommait Christophe de Villeneuve. Il avait également suivi Tende et Carces au siège de Sisteron, et de là avait pris ses cantonnements à Forcalquier. Charles IX, en 1570, le fit chevalier de son ordre. Il se trouvait à la cour à la veille de la Saint-Barthélemy, et il en rapporta, a-t-on dit, la révocation des ordres envoyés en Provence pour le massacre des huguenots. Il avait épousé, en 1565,

⁴⁵ . Archives de Forcalquier. Registre des délibérations, 1567-68.

⁴⁶ . Nostradamus, *Histoire et chronique de Provence*, 822; Louvet, *Additions et illustrations*, I, 231 ; Papon, IV, 199.

Françoise de Grasse et, plus heureux que son cousin de Trans, il traversa toutes nos guerres sans y laisser la vie. Il mourut à Bargemont, en 1615 ⁴⁷.

L'histoire est moins explicite en ce qui touche le capitaine Michel. Nous pouvons cependant, sans trop nous aventurer, l'identifier avec Michel de Brianson, seigneur de Reynier et d'Esparron, « *un brave de ce temps- là, vieux officier de guerre, qui demurait dans Aix* ». Il est vrai qu'au dire de Haitze on le nommait communément *le capitaine Reynier*, et non le capitaine Michel. Mais, en regard de cette assertion, il nous est permis de relever, aux registres des insinuations de Forcalquier, un acte reçu à Sisteron, en 1573, par le notaire A. Robaud, et dans lequel « *capitaine Gaspar Clérici, escuyer de Lurs* », se qualifie « *enseigne de la compagnie du capitaine Michel Briansson, capitaine d'une compagnie de gens de pied, estant en garnison à Sisteron pour le service du Roy* ». Nous trouvons mieux encore dans le journal de Foulquet Sobolis : le prétendu capitaine Reynier y est appelé fort nettement, comme dans Gassaud, le capitaine Michel. Son quasi-homonyme, l'abbé Robert de Brianson, assure que notre capitaine aurait commandé deux compagnies de cavalerie ; ici encore, le notaire Robaud donne un démenti, on l'a vu, à l'histoire fantaisiste, et nous nous en tiendrons avec lui aux gens de pied. Carciste endiablé, comme le marquis de Trans, Michel eut le même sort que lui et périt à Aix sous les coups des Rasats, en 1579, l'année même où le marquis fut tué si misérablement. Il laissa un fils, Louis-Antoine, officier carciste, et qui semble lui aussi figurer dans Sobolis sous le nom de capitaine Michel. De celui-ci naquirent deux personnages littéraires, en qui sa famille s'éteignit avec quelque renom : Louis de Brianson, connu par ses vers provençaux, et notamment par le *Crebo couer dou païsan sus la mouert de soun ai* ; et Thimotheé, auteur d'ouvrages ascétiques, dont un, inédit, dans la bibliothèque de Porchères ⁴⁸.

L'église "romaine" dont parle Gassaud, et dans laquelle sa fille fut baptisée, sous l'œil protecteur de nos trois capitaines, n'est autre que la concathédrale de Saint-Mary. Nous trouvons, dans les registres de cette paroisse, aux archives de l'état civil de Forcalquier, l'acte de baptême de Marie Gassaud. Il nous apprend deux détails que son père semble avoir ignorés, savoir que la cérémonie eut lieu le 12, et que l'enfant, en même temps que par son aïeule Marie (de Cruis) Gassaud, fut tenue sur les fonts par un personnage consulaire, François Colombi, qui, ayant porté le second chaperon, d'abord en 1553, puis au plus aigu de la crise religieuse, en 1563, devait atteindre au premier chaperon en 1571 ⁴⁹, et même être député à la cour au nom de la ville.

Les précieuses archives des Insinuations de Forcalquier, si obligeamment mises à la disposition des chercheurs par M. l'archiviste Isnard, nous apprennent que Marie Gassaud épousa, à Pertuis (Peyruis ?), Jean Giraud, de sire François, le 20 avril 1580, c'est-à-dire à l'âge d'un peu moins de douze ans ⁵⁰.

⁴⁷ . Papon, IV, 202 ; Achard, *Histoire des hommes illustres de Provence*, v° Villeneuve-Vauclause.

⁴⁸ . Nostredame, 829 ; Robert de Brianson, *État de la Provence*, I, 451 ; Haitze, *Histoire de la ville d'Aix*, II, 505 ; Sobolis, *Estat de la ville d'Aix*, pp. 16 et 27 ; Archives des Basses-Alpes, Insinuations de la Sénéchaussée de Forcalquier, 1573. — Le livre de Thimotheé de Reynier que nous possédons, et qui a pour titre *Histoire de la Passion*, a été extrait des œuvres et des manuscrits de l'auteur, par un sien ami, quatorze ans après sa mort, c'est-à-dire en 1695. C'est un volume de 310 pages, d'autant plus précieux que les manuscrits du P. Thimotheé, qui étaient conservés avant la révolution par les Minimes de Marseille, sont actuellement perdus.

⁴⁹ . *Dit XII jullii (1568) fuit per me baptisata Maria, filia magistri Anthonij Gassaudi junioris, huguenoti. Patrinus fuit Franciscus Colombi, matrina Maria Gassauda, mater dicti Anthonij*. Signé Berigui, curatus. Registre des Baptêmes, I, fol. cc v°.

⁵⁰ . Acte reçu par J. Lieutaud, notaire à Forcalquier. (Archives des Basses- Alpes, Insinuations de Forcalquier, reg. de 1579-81.)

1570

Le vendredy second jour de juing 1570, envyron six heures de matin, Dieu nous a donné ung filz, nostre quatriesme enfant, estant encores lesd. troubles en France et le Sr de Rogiers et de Saint-Estienne, gouverneur en la présente ville avec deux compagnies de soudartz de la relligion romaine faisant grand'garde, et ne permectant aulcun de la relligion refformée sortir hors lad. ville depuis huict semaines en ça. Mons^r d'Aiglun, lieutenant de Forcalquier, commanda de faire baptizer led. enfant, et le vendredy 23^e jour dud. moys de juing, led. filz a esté haptizé contre mon consentement à l'église romaine. Le perrin, comme on m'a dict. est le cappitaine Pierre Farine, lieutenant dud. Sr de Rogiers, gouverneur ; et damoiselle Marguerite de Feraporte, femme à mons^r M^e Honoré Saffalin, conseiller de Vachières, advocat du Roy au siège dud. Forcalquier, la commère. ⁵¹

Le 15^e aoust aud. an 1570, led. Honorat est décédé et, comme croys, ensepveli à l'église et à la forme romaine.

La troisième guerre dure encore au moment où nous voici arrivés, et la situation, à Forcalquier, est toujours la même, à cela près que la ville, dans l'intervalle, a été dotée d'un gouverneur. Triste présent de l'autorité royale et qui coûtait à la caisse municipale deux florins par jour. Nous sommes loin des temps d'autonomie provençale, où trois agents du souverain, le viguier, le juge et le clavaire (on dirait aujourd'hui le sous-préfet, le président et le receveur des finances) suffisaient à l'administration de la viguerie de Forcalquier. La liste des fonctionnaires royaux s'allonge chaque jour, prélude de l'explosion moderne du fonctionnarisme français. Les gouverneurs, en particulier, furent la négation vivante de nos franchises et la plaie de nos finances modestes, jusqu'au jour où Henri IV, le réparateur par excellence, par lettres données à Lyon en 1601, déclare que les consuls de Forcalquier seront à perpétuité gouverneurs de la ville, comme l'avait implicitement décidé Marie de Blois ; équitable sentence dont Louis XIV fit plus d'une fois litière.

Le croirait-on ? Le gouverneur dont notre ville et sa viguerie furent gratifiées en 1568, et qui internait, de façon si désinvolte, les huguenots dans leurs maisons, était le propre héritier de ces Bouliers qui avaient introduit les Vaudois en haute Provence. L'historien se heurte, à tous pas, à des contradictions de ce genre ; son devoir est de les noter, chemin faisant, ne serait-ce que pour montrer combien inconséquent et injuste fut toujours l'esprit de faction. Donc, notre gouverneur se nommait Jean L'Évêque. Fils cadet d'autre Jean, seigneur de Rougiers, et de marquise de La Cépède, il avait épousé Marguerite de Bouliers, fille de Sion de Bouliers, seigneur de Saint-Étienne- lès-Orgues. La mort successive des trois frères de Marguerite fit de celle-ci l'héritière de son père, et Jean L'Évêque devint ainsi, tout à fait inespérément, seigneur de Saint-Étienne du chef de sa femme. Il avait été heureux aussi dans sa carrière militaire, ayant eu la chance, en 1562, commandant de 300 hommes de pied, de faire prisonnier le fils de l'amiral Coligny. En 1566-1567, il fut premier consul d'Aix, charge que son père avait occupée deux fois, et à laquelle son frère aîné fut appelé à son tour en 1568. Ce fut en récompense de ces services qu'il fut nommé, cette même année, au gouvernement de notre viguerie, qu'il cumula avec le commandement d'une compagnie d'infanterie en garnison chez nous. L'an d'après, il reçut à Forcalquier une lettre de Charles IX, datée du 26 mars, qui lui conférait l'ordre de Saint-Michel, dont le collier lui fut remis par le comte de Carces. En novembre 1572, il fut élu derechef au premier consulat d'Aix, pour l'année 1572-1573. Il devint gouverneur de Tarascon en 1574. Deux ans plus tard, il était envoyé derechef en mission à Forcalquier. La

⁵¹ . Voici le texte de l'acte de baptême qui fut couché dans le registre paroissial : *Die 54 junii 1570, fuit per me baptisatus Honoratus, filius magistri Anthonij Gassaudi, huganati, junior. Patrinus, Petrus Farine, de Aquis ; matrina, Margarita Fereporta, uxor d. Saffalini, advocati Regis. Signé, Berigui, curatus. Reg. des Bapt., I, fol. CCXXI.*

ville protesta que ce n'était point à titre de gouverneur, invoqua la pauvreté de la « *communauté et république* » et réclama, pour les consuls, le privilège de ces fonctions, s'offrant à sauvegarder le bon ordre et les droits du roi, comme par le passé ⁵². Cette réclamation semble avoir abouti. Toujours est-il qu'en 1583 nous trouvons M. de Saint-Étienne, gentilhomme de la reine Catherine de Médicis. N'ayant eu qu'une fille de Marguerite de Bouliers, il se remaria avec Claire de Pontevès, dont il eut trois fils. On trouve dans les *Rues d'Aix* et dans le *Recueil des lettres missives d'Henri IV* plusieurs lettres adressées à L'Évêque Saint-Etienne par Charles IX, Henri III et Henri IV ⁵³.

À côté du bouillant gouverneur, Gassaud nous présente un magistrat non moins dévoré de zèle, M. d'Aiglun. Issu d'une très vieille famille dignoise, Melchior de Rochas-Aiglun était né à Valensole, d'Antoine de Rochas, coseigneur d'Aiglun et Mallemoisson, et de Philippine de Sabran, et avait épousé en 1551 Madeleine de Glandèves-Cuges. Lorsque les magistrats religieux furent rétablis à la suite de l'édit du 23 mars 1568, une exception fut faite à l'égard du lieutenant Baptiste Perrochet, plus compromis que ses collègues, et Melchior de Rochas fut appelé, vers le mois de mars 1570, à le remplacer, comme Mathurin du Teil y avait été appelé après les premiers troubles. Le nouveau lieutenant déploya au début un prosélytisme que peut seule expliquer l'ardeur de la lutte. Homme d'esprit d'ailleurs, il laissait aux officiers de la garnison le rôle odieux de parrains imposés. Lui et sa femme se réservaient pour les baptêmes des notables catholiques, ou pour ceux des pauvres de l'hôpital ⁵⁴. Camille Arnaud assure qu'en janvier 1571, il continuait encore son système de baptêmes obligatoires, sans que la ville s'en émût outre mesure, puisqu'elle s'opposa, à cette même date, à la réintégration de Perrochet ⁵⁵. Mais un relevé que nous avons fait dans les registres paroissiaux, des baptêmes de cette époque, indique, au contraire, un ralentissement sensible des mesures autoritaires ⁵⁶. Ce n'est donc pas à son zèle seul que le lieutenant d'Aiglun dut, en mai 1572, un brevet de conseiller au parlement de Provence ⁵⁷. Constatons, du reste, que ce personnage tout d'une pièce fut le bisaïeul du populaire évêque de Sisteron, Antoine d'Arbaud, et qu'il est aujourd'hui représenté par un arrière-neveu, l'homme le plus tolérant et le plus aimable du monde, le colonel Albert de Rochas-Aiglun, écrivain militaire aussi estimé pour ses découvertes d'érudit et de technicien, que pour ses travaux de vulgarisation scientifique.

Le peu que nous savons du lieutenant Farine n'est guère à sa louange. Enchérissant sur le gouverneur L'Évêque, il exigeait de la ville une contribution mensuelle de douze florins, pour laisser ouverts à la circulation les portails de Chambon et de Saint-Pierre ⁵⁸ ; en sorte que les forcalquiens, tant catholiques que huguenots, payaient à beaux deniers trébuchants ce *jus eundi et redeundi* que tous les jurisconsultes proclament le plus élémentaire des droits consacrés par la loi naturelle. La ville d'Aix n'a donc pas à se glorifier beaucoup d'avoir donné le jour à cette façon de condottier, si tant est qu'il y soit vraiment né.

⁵² . Archives de Forcalquier. Registres des Délibérations, 28 décembre 1576.

⁵³ . Robert de Brianson, II, 32 ; Papon, IV, *passim* ; Roux-Alphéran, *Rues d'Aix*, I, 380-387.

⁵⁴ . Cf. Reg. des Baptêmes, I, 10 juin 1570 et 9 septembre 1571.

⁵⁵ . *Les Protestants à Forcalquier* (*Journal de Forcalquier*, mars-mai 1881).

⁵⁶ . Le nombre des enfants de huguenots baptisés à l'église de Forcalquier est de trois en 1563, cinq en 1564, autant en 1565, un en 1566, six en 1567, autant en 1568, deux en 1569, un en 1570, autant en 1571, 1572, 1574, 1579, 1584, 1615, 1617 et 1618. Il est vrai que la qualité de huguenot du père n'est pas toujours indiquée, non plus que son opposition au baptême, ce qui ne permet guère d'établir une statistique certaine. On ne peut pas, non plus, regarder l'emploi du latin dans la rédaction de l'acte comme le signe assuré qu'il s'agit d'un baptême de protestant, parce que le latin, employé par prudence dans les baptêmes de ce genre, pour leur assurer une sorte de secret, l'était aussi, *honoris causa*, quand il s'agissait de notables catholiques.

⁵⁷ . Bicaïs, dans ses notices sur les officiers du Parlement (manuscrit de la bibliothèque Méjanes), se trompe évidemment, quand il dit que Rochas, dépouillé, comme huguenot, de son office de lieutenant à Forcalquier, fut nommé conseiller au parlement d'Aix, à titre de dédommagement, en vertu de l'édit de pacification.

⁵⁸ . C. Arnaud, *Les Protestants à Forcalquier*.

Autrement sympathique était le bon avocat du roi, dont le nom surgit, par ricochet, dans notre mémorial. Honoré Saffallin (nous transcrivons son nom tel qu'il l'orthographiait lui-même au bas des sentences), docteur en l'un et l'autre droit, coseigneur de Vachères et Lincel, était, comme le viguier Voland, manosquin de naissance. Fils d'Antoine Saffallin et petit-fils d'un autre Honoré anobli en 1488, il épousa en premières noces Renée, fille de Jean Candolle, seigneur de Julians, ancien viguier de Marseille, avocat du roi à Forcalquier, dès la création du siège. Mais il ne succéda pas directement à son beau-père ; car celui-ci est remplacé, en 1547, par Romain Colombi⁵⁹. C'est seulement en janvier 1558 que Saffallin commence à siéger. Ce dernier semble être demeuré à l'écart de la lutte religieuse. Il est même piquant de noter, en regard de l'abjuration du chanoine Candolle, son beau-frère, que, de tous les officiers de la sénéchaussée, l'avocat du roi Saffallin et l'assesseur aux soumissions restèrent seuls catholiques. Eux seuls, renforcés par les avocats, rendirent la justice pendant les exils successifs des magistrats religionnaires, d'abord à la suite des premiers troubles, puis avant l'édit du 23 mars 1568, et enfin après l'édit du 25 septembre suivant. — Saffallin, devenu veuf, se remaria. Un acte de baptême de 1569, où sa deuxième femme figure comme marraine, en fait une d'Escalis ; mais nous ne pouvons récuser, en 1565 et 1570, le double témoignage d'Antoine Gassaud et du curé de la concathédrale, qui, l'un et l'autre, la nomment Marguerite Feraporte, nom que l'on retrouve encore en 1574 dans le registre des baptêmes. La marraine d'Honorat Gassaud portait un vieux nom aixois : des Feraporte furent consuls ou assesseurs d'Aix en 1526, 1585, 1601 et 1701 ; un autre, Balthasar, nommé Viguier de Forcalquier le 26 mai 1561, était sans doute le père de Marguerite. — Quant à Saffallin, complétons sa biographie, en disant qu'il fut, en 1572, le parrain du futur académicien Laugier Porchères.

Un dernier fait maintenant, pour servir de conclusion et de moralité à ces minutieux détails. Honorat Gassaud mourut le 15 août suivant, et son inhumation se fit, comme son baptême, à l'insu de son père. Or ce même jour, était signé, à Saint-Germain-en-Laye, un nouvel édit, qui mettait fin à la troisième guerre et permettait l'exercice de la religion réformée dans deux villes par province, et les deux villes provençales désignées en conséquence furent Mérindol et Forcalquier. Mort quelques jours plus tard, le fils d'Ant. Gassaud, baptisé catholiquement, eût été enterré luthériennement. Étrange va et vient des choses ! Les partis se culbutent à tour de rôle, tous également impuissants au triomphe définitif ; car tous oublient qu'en politique le vainqueur ne peut asseoir œuvre stable qu'à la condition de respecter le vaincu. Ce fut le secret du peuple romain et, un instant, celui d'Henri IV. Il semble perdu depuis.

1572

Le 29 mars 1572, un samedi, à sept heures de matin, est née nostre cinquième enfant Ysabeau, et le second avril suivant, mercredi, a été baptisée au temple de la religion reformée, qu'est aux faulxbourgs de Saint-Pierre, par mons^r Jacques Ruffi, nostre ministre. Son perrin est mons^r Bertrand Remusat, docteur et advocat au siège dud. Forcalquier, et la merrine damoy^{le} Clère Barcillonne, dame d'Aubenas.

L'édit de Saint-Germain donna à la ville de Forcalquier une importance inattendue, puisqu'il en fit une des deux capitales du protestantisme provençal. Dans la pensée des gouvernants, Mérindol devenait le centre des huguenots de la Basse-Provence, et Forcalquier le chef-lieu des réformés du haut pays. Cette solution pouvait amener quelque

⁵⁹ . Romain Colombi, redevenu simple avocat au siège, fut mêlé aux premiers et vagues troubles religieux de 1558, et décrété de prise de corps, le 23 juillet de cette année, pour *injures, excès et batteries*.

apaisement dans les esprits ; mais ils y étaient peu disposés, aussi bien dans un camp que dans l'autre. Les catholiques, à peine la concession faite, auraient voulu la révoquer, et les dissidents songèrent tout de suite à se faire de Forcalquier leur forteresse, comme l'avait été, à deux reprises, Sisteron. Le comte de Tende, gouverneur de Provence, se hâta de s'établir dans notre ville, avec sa compagnie de gens d'armes. Pendant ce temps, et dès le mois de septembre 1570, deux cents protestants de Provence réfugiés en Dauphiné vinrent se grouper autour de Jean de Brancas-Forcalquier, baron de Céreste, seigneur de Montjustin et de Villeneuve-lès-Volx. Trouvant Forcalquier occupé par les soldats du gouverneur, ils s'emparèrent à l'improviste du château de Mane, en vue, disaient-ils, d'assurer le libre exercice de leur culte, aux termes de l'édit, dans les faubourgs de Forcalquier. Le gouverneur les en délogea, dispersa cette petite troupe et refoula Brancas jusque dans son château de Céreste ⁶⁰.

Encouragé par cette victoire, le conseil de ville de Forcalquier prit, de septembre à novembre 1570, trois délibérations sollicitant la suppression du prêche de cette ville. En janvier 1571, il va plus loin et met des gardiens aux portes des remparts, pour empêcher les protestants émigrés de rentrer. Enfin, le 5 octobre, il réclame contre la désignation de Forcalquier comme centre protestant, attendu sa qualité de « capitale ». En mai 1572, un procès en forme était pendant entre la municipalité et les religionnaires ⁶¹. Toutefois, le laborieux et si complet historien du protestantisme en Provence constate qu'en août de cette même année le nouveau culte fut librement célébré à Forcalquier, Céreste et Val-sainte ⁶².

Où était situé ce temple du faubourg Saint-Pierre dont parle notre livre de raison ? La tradition est muette à cet égard. Peut-être fut-il démoli dans quelque une des réactions qui suivirent. S'il fallait l'identifier avec l'une des habitations qui subsistent encore dans ce quartier, nous ne verrions guère que les maisons Janselme ou Reynier qui présentent quelque vague trace d'ancienneté. M. E. Arnaud affirme qu'en 1571 le prêche fut transporté du quartier Saint-Pierre en un autre lieu ⁶³. Si le fait est exact, la date ne l'est pas, puisque le baptême d'Isabeau Gassaud eut lieu, en 1572, à Saint-Pierre.

Le nom du pasteur Ruffi est fort nettement écrit dans le manuscrit Gassaud. Il n'y a donc pas lieu de le rectifier et de lire *Ruffin*, comme le propose M. E. Arnaud ⁶⁴. Le même auteur nous apprend que ce ministre était né en Provence, avait étudié à Genève, vint exercer son ministère à Aix en 1559, pour peu de temps, et passa de là à Poitiers, en 1560, puis à Lyon, à Valence et à la Côte-Saint-André ⁶⁵. Son séjour à Forcalquier a seul échappé au savant investigateur. Ajoutons que, tout provençal qu'il était, ce Ruffi n'avait rien de commun avec nos compatriotes les Ruffi de Pontevès, branche naturelle des Eyroux-Pontevès, de Simiane, séparée du tronc bien après la réforme. Il fut remplacé à Forcalquier, en 1572, par Gaspar Mense, encore un provençal, tout jeune, celui-là, qui avait étudié à

⁶⁰ . E. Arnaud, II, 201. — En 1586, Jean de Brancas, à la tête d'une troupe de *bigarrats*, tenta, sans plus de succès, de s'emparer d'Apt. La même année, il suivait le baron d'Allemagne dans son expédition sur Draguignan, qui ne réussit pas davantage. Il se distingua, peu après, à la bataille d'Allemagne, où périt le baron. Le 15 septembre 1586, le parlement condamnait Brancas à mort par contumace.

⁶¹ . Archives de Forcalquier, Registre des Délibérations, 1570-1572.

⁶² . E. Arnaud, I, 204.

⁶³ . E. Arnaud, II, 319. L'auteur a emprunté ce détail à Camille Arnaud (*Les Protestants à Forcalquier*), et nous croyons que tous deux ont commis une confusion. La ville avait demandé le changement du prêche, c'est-à-dire, à notre avis, le choix, non d'un autre local, mais bien d'une autre localité ; et rien, d'ailleurs, n'indique qu'elle l'ait obtenu.

⁶⁴ . E. Arnaud, II, 472.

⁶⁵ . E. Arnaud, I, 306, et *Histoire des Protestants du Dauphiné*, I, 424. Nous ne savons s'il existe quelque rapport entre le pasteur Ruffi et le maître d'école du même nom que Forcalquier possédait en 1564-65 et dont la femme, très catholique, fut marraine à la cathédrale, le 11 janvier 1565, de Jacques Rampalle, fils d'un procureur huguenot.

Genève en 1566 et qui ne fit pas chez nous une longue station, car, à la Saint-Barthélemy, il s'en revint à Genève, où il fut reçu bourgeois dès le 29 septembre 1572 ⁶⁶. Il était natif de Digne, suivant le *Livre du Recteur* de l'Académie genevoise, ou d'Aups, s'il faut s'en rapporter au *Registre ou rôle des étrangers... reçus pour habiter Genève*, conservé aux archives de cette ville. *La France protestante* ajoute à sa biographie un détail intéressant : c'est que, près de quarante ans plus tard, il exerçait de nouveau en Provence, et fut député en 1611 à l'assemblée politique de Saumur.

L'avocat Remusat et sa famille n'ont laissé que peu de traces de leur passage à Forcalquier. Un Pierre Remusat est mentionné, en 1547, dans le registre des baptêmes. Quant au parrain d'Isabeau Gassaud, il est parfois cité, aux sentences du siège, parmi les gradués qui assistent le lieutenant ⁶⁷.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, Ruffi ayant pris les devants pour administrer le baptême, le curé catholique n'y procéda point, pas plus, d'ailleurs, qu'il n'y avait procédé, en 1565 et 1566, pour Pierre et Jean Gassaud. Le sacrement était, en effet, regardé comme valable, quelle que fût la personne qui le conférait. C'est ainsi qu'en 1617 Catherine Lieutaud, « *ayant été baptisée auparavant par le ministre de la religion prétendue* », reçoit seulement « *le Saint-Crisme* » à l'église catholique. Toutefois, lorsqu'il y avait quelque doute sur l'intention de la personne qui avait baptisé l'enfant, ou sur la régularité de la forme, il était et il est encore de principe de conférer à nouveau le baptême, sous condition. Nos registres nous en fournissent un exemple : en 1572, Elisabeth Giraud, qui *fuerat baptisata à l'uganaude, est baptisata et chrismata* ⁶⁸.

1573

Le 4^e jour de novembre 1573, à cinq heures de matin, est née nostre sixiesme enfant, et 12^e jour dud. moys a esté baptisée en la grand église de Forcalquier. A esté baptisée par messire Gaspard de Lanoix, curé de lad. église. Le perrin messire Anthoine Cat, chanoyne, et la commère damoiselle Lucesse de Bona, femme de Gabriel Volland, conseigneur d'Aubenas. Son nom est Clère. ⁶⁹

Voilà notre luthérien rentré dans l'église de ses pères. Il est hors de doute que le baptême catholique fut fait, cette fois, avec son consentement ; car, d'une part, il le mentionne sans ombre de protestation, et, d'autre part, le registre des baptisés de Saint-Mary nous le montre en personne, le 20 mai de l'année suivante, parrain d'un sien neveu, Antoine Voland, fils de Gabriel, qui, lui aussi, était redevenu catholique.

C'est donc entre la naissance de son cinquième enfant, baptisé en mars 1572 par le ministre Ruffl, et celle du sixième, baptisé en novembre de l'année suivante par le curé Delanoix, qu'Antoine Gassaud revint à sa foi première. Ces deux dates sont séparées par un événement qui explique bien des choses, la Saint-Barthélemy. Il est vrai que la Provence eut, à ce moment terrible, l'heureuse chance d'être entre les mains de gouvernants indigènes, les comtes de Tende et de Carces, qui se refusèrent à exécuter les ordres de la cour. Mais c'est une des lois inéluctables de l'histoire, que les partis persécutés résistent

⁶⁶ . D'autres Forcalquiens se réfugièrent à Genève après la Saint-Barthélemy. Les registres genevois ont conservé les noms de Guillaume de Riez (du Ris ? de Piez ?), cleric ; Pons de Volland, fils de Pierre de Volland, et Pierre Aresten de Sise. La descendance de ce dernier subsiste encore en Angleterre, en la personne de M. Stride, issu des Sise du côté maternel.

⁶⁷ . Archives des Basses-Alpes, Sentences de la Sénéchaussée, 1557-1558.

⁶⁸ . Archives de Forcalquier, Reg. des Baptêmes, t. I, 16 novembre 1572 et 29 août 1617.

⁶⁹ . « *Claro Gassaud, fille de Anthoine, a esté baptisée le 13 novembre (1573). Son perrin Anthoine Cat, sa meirine Lucesse de Bona. Signé : Delanoix, curé.* » Reg. des Bapt., I, fol. CCXLIX.

et s'affermissent en raison directe des violences qu'ils ont à subir : si bien que les familles et les localités protestantes visitées par les massacreurs se sont à jamais attachées à leurs croyances, tandis que le protestantisme provençal, sauf les malheureuses vallées de Mé-rindol et d'Aigues, si cruellement traitées, s'est éteint de lui-même, dans les villes, comme Forcalquier, où la répression fut nulle. Telle est l'explication de la conversion des Gassaud, des Voland et de tant d'autres.

Est-ce à dire que ces retours furent tous sincères ? Le désir d'échapper aux édits d'exception, de rentrer dans le droit commun et de retrouver une tranquillité troublée depuis six ans, en détermina incontestablement un grand nombre. Plusieurs continuèrent en secret à pratiquer le nouveau culte, et nous pourrions, sans sortir de Forcalquier, citer tel catholique apparent, dont le testament, chose inouïe pour l'époque, ne contenait ni invocation aux saints, ni legs de messes. Mais c'était là l'exception, et, dans tous les cas, ces pratiques secrètes ne passèrent presque jamais du père aux enfants. Celui-là mort, ceux-ci étaient franchement catholiques. Tout au plus resta-t-il, dans l'âme des anciennes familles huguenotes, comme un levain d'indépendance, qui fermenta surtout à l'époque des disputes sur la grâce. À Forcalquier particulièrement, il est notoire que la doctrine janséniste fut en spécial honneur dans les maisons autrefois protestantes.

Le cas des Gassaud est plus complexe. Nous verrons, en effet, dans un instant, qu'une partie de la descendance d'Antoine, de celle-là même qui avait, sous les auspices paternels, reçu le baptême catholique, resta ou retourna à la réforme, pour s'y attacher assez fortement. Ce fait serait de nature à jeter un doute sur la bonne foi de notre Gassaud, n'était que le conseil de ville de Forcalquier, gardien passablement sévère de l'orthodoxie du chaperon, l'élut au premier consulat en 1598, vingt-cinq ans après son abjuration, c'est-à-dire après une probation longue et significative. On verra, du reste, plus loin, qu'il fit tous ses efforts pour empêcher l'un de ses fils de s'enrégimenter dans les troupes protestantes. Le choix d'un chanoine très orthodoxe comme parrain de son premier enfant catholique est encore un argument en faveur de la sincérité d'Antoine Gassaud.

Quoi qu'il en soit, le journal de notre notaire perd, à partir de sa conversion, le meilleur de son intérêt, puisqu'il cesse de nous initier aux choses du protestantisme local.

Annotons cependant, de notre mieux, le texte, bien abrégé, de notre auteur, en apprenant aux curieux de minuties indigènes que le curé Delanoix, bien que portant un nom fort peu provençal, était forcalquien de naissance, étant né chez nous, de Pierre Delanoix, le 8 mai 1533. Bénéficiaire du chapitre, comme tous les curés de Saint-Mary et tous les vicaires de Saint-Pierre et de Saint-Jean, il n'exerça guère les fonctions curiales que pendant cinq ans, de 1572 à 1577.

Quant à la marraine de Claire Gassaud, elle était du Dauphiné, fille de Charles de Bonne, de la famille de Lesdiguières, et de Jeanne de Varey. Elle avait épousé, le 20 avril 1572, Gabriel de Voland, oncle maternel de la baptisée. De cette alliance naquirent, le 8 mars 1573, Charles de Voland Aubenas et, le 20 mai 1574, Antoine, filleul, comme nous l'avons dit, d'Antoine Gassaud. Charles fut élu premier consul de Forcalquier, en 1610, et épousa, en 1617, Jeanne de Matheron, issue du compère du roi René. Il fut père d'autre Charles, né à Forcalquier en 1552 et qui, ayant été substitué aux Matheron, alla s'établir à Aix, dans la maison que ceux-ci possédaient depuis 1329, et fut consul d'Aix en 1664 ⁷⁰. La dernière Voland-Matheron a été M^{me} de Jaubert Saint-Pons, avec qui l'auteur de ces lignes s'est plus d'une fois entretenu de ces vieux souvenirs et dont la petite-fille tient aujourd'hui une place distinguée dans la presse parisienne.

⁷⁰ . Roux-Alpheran, *Rues d'Aix*, I, 476-480. Consulter aussi sur les Voland la très intéressante *Histoire de l'Escale*, par M. l'abbé Maurel.

1575

Le 28^e jour de septembre 1575, et envyron cinq heures après midy, est née nostre septiesme enfant. A esté baptizée incontinent, entre mains, par messire Gaspard de Lanoix, prebtre, curé de Forcalquier, tenue par Octave Arnaud, escuyer, S^r du Bars, de Vallensolle, à cause qu'on espérait poinct vie dud. enfant, et a esté baptisée, et son nom Anne.

Cette enfant, qui ne semblait pas viable et dont le curé Delanoix ne prit pas la peine de mentionner l'ondoiement dans son registre, est, de tous les enfants d'Antoine Gassaud, celui qui a laissé la postérité la plus nombreuse et la plus vaillante. Elle épousa Joseph Guérin, deux fois consul de Forcalquier, en 1606 et 1612. De ce mariage naquit Isabeau de Guérin, mariée, en 1606, à Jean-Pierre du Teil, de Manosque, juge royal de Forcalquier, auteur de cette historique lignée des barons du Teil, d'où sont sortis tant d'officiers éminents et, en particulier, ce général en qui Napoléon I^{er} aimait à saluer le maître qui lui avait « *appris à commander* ».

Le lecteur se demandera sans doute quel était ce gentilhomme de Valensolle, qui se trouva si bien à point à Forcalquier, pour assister comme parrain à ce baptême précipité. Tout nous porte à croire qu'il appartenait à la famille du nouveau chef de la sénéchaussée, André d'Arnaud, natif de Riez, appelé en janvier 1573 à remplacer Perrochet ⁷¹ comme lieutenant principal. Par sa mère, Honorade d'André Miraillet, André d'Arnaud était le parent de Marie d'André, mariée le 17 septembre 1543 au lieutenant Perrochet ; mais, plus avisé que son prédécesseur, il resta en dehors des luttes de son temps et se voua aux lettres plus qu'à la politique.

La terre du Bars, dont Octave Arnaud portait le nom, est aujourd'hui une paroisse rurale, dépendant de la commune de Valensolle.

1577

Le dimanche premier jour de septembre 1577, et entre deux et troys heures de matin, est née nostre huitiesme enfant, et le lundy 9^e dud. moys a esté baptisée dans la grand église de Forcalquier, par messire Gaspard de Lanoix, prebtre, curé et bénéficié de lad. église ; et son nom est Jehanne ; ses perrin M^e Bertrand Robaud, et merrine damoiselle Sibille, femme de M^e Anthoine Columbi, advocat.

Il existait à Forcalquier, au XVI^e siècle, trois familles du nom de Robaud ou Roubaud, l'une indigène, la deuxième venue de Château-Arnoux, et la dernière originaire de Saint-

⁷¹ . En même temps que le lieutenant de Rochas devenait conseiller au parlement, Perrochet avait été, pour la deuxième fois, remis à la tête de la sénéchaussée de Forcalquier. Ce ne fut pas sans une formelle opposition des États de Provence, qui, le 2 avril 1572, dans leur assemblée de Brignoles, firent, à cette occasion, « *suppliations très humbles au Roy de ne permettre point que les officiers religieux exclus de leurs charges y puissent revenir, ny permettre l'exercice de la R.P.R. en Provence et autre lieu que Mérindol* ». Malheureusement pour Perrochet, sa réintégration ne devait pas être de longue durée. Peu de mois après, la Saint-Barthélemy l'obligeait à quitter de nouveau son poste, et cette fois définitivement. L'année suivante, il était poursuivi par contumace, au requis du procureur du roi de Forcalquier, « *pour rébellion et désobéissance aux édits* ». Ce ne fut pas sans peine que Marie d'André, sa femme, qui s'était fait colloquer sur ses biens, en empêcha la saisie (Sentences de la Sénéchaussée, 1573). Perrochet obtint plus tard un siège de conseiller au parlement protestant d'Orange. Il est qualifié de ce titre, au temps de la régence de Maurice de Nassau, dans un acte rièrre Thion, notaire de Forcalquier, du 6 octobre 1585. — Il laissa un fils, nommé Baptiste comme lui et qui habita la ville d'Apt, lieu d'origine des Perrochet ou Parroutet.

Vincent. C'est à la première qu'appartenait le parrain de Jeanne Gassaud. Elle habitait la place Saint-Michel. Sa maison, facilement reconnaissable aujourd'hui encore, visait à l'ouest sur la place, et au nord sur la ruelle qui a gardé le nom de Roubaud et se dirige vers la rue Bérenger. Au rez-de-chaussée de cette habitation, était établie, dès 1517, à l'aide de deux arceaux, une petite halle couverte, qui a été murée de nos jours. Dans cette maison mourut, en 1685, le neveu, héritier et préfacer de l'académicien Laugier-Porchères.

Antoine Colombi était le fils de Romain Colombi, avocat du roi en 1545, redevenu plus tard simple avocat au siège (1558). Il était né en 1547, eut en 1572 un fils nommé Romain comme son aïeul et vivait encore en 1598.

Le premier jour de novembre 1577 avons mis lad. Jehanne en norrice avec la femme de M^e Pierre Gallice, de Saint-Estienne ; et le 27 janvier 1578, lad. filhe est allée à Dieu, et m'a esté dict qu'elle estoit morte envyron l'heure de my nuict de matin dud. jour 27 janvier, et le mesme jour a esté ensepevellie aud. Saint-Estienne.

Ce décès à l'âge de deux mois ⁷² explique pourquoi le baptême de Jeanne Gassaud n'a pas été mentionné au livre baptistaire. Alors, comme aujourd'hui en bien des localités, le prêtre consignait chaque jour sur un carnet, à l'aide de simples notes, les baptêmes et les sépultures, et il n'en rédigeait les actes définitifs qu'à la fin de l'année. Si un baptisé mourait avant cette rédaction officielle, on négligeait d'y inscrire son baptême.

1578

Le lundi 22^e jour de décembre 1578, entre my nuict et une heure de matin, est né nostre neufviesme enfant. Et le mardi 30^e jour dud. mois de décembre, led. enfant a esté baptisé dans l'église parrochiale Saint-Mary dud. Forcalquier, par messire Siacre Guyon, prebtre, curé. Son nom est Jehan. Ses perrin noble Gabriel Volland, S^r d'Aubenas, et damoiselle Orié Arnaude, fille de noble Melquion Arnaud, et sœur de mons^r le lieutenant Arnaud, est sa merrine. ⁷³

Nous voici en présence du seul des nombreux enfants d'Antoine Gassaud qui ait continué son nom. De lui, sont descendus tous les Gassaud de Forcalquier, de Manosque et d'ailleurs.

Il épousa Diane Germain, de la famille de Jean Germain, le macaronique, que Charles Nodier et Damase Arbaud ont tiré d'un oubli injuste et que Forcalquier a le droit d'opposer à Antonius Arena, car, s'il est moins original, il est plus humaniste ⁷⁴.

Héritier des deux, offices de son père, Jean Gassaud hérita aussi de sa nature versatile. Nous pouvons le supposer, en voyant deux de ses fils, Joseph et Pierre ⁷⁵, baptisés à la cathédrale en 1604 et 1609, tandis que les trois autres, Jean-Antoine, Louis et Élie,

⁷² . Bernard APPY : L'enfant, étant née en septembre et étant morte au mois janvier suivant, avait 4 mois.

⁷³ . « Jehan Gassaud, filz de Antoni, a esté baptisé le mesme jour (30 décembre 1578). Son perrin Charles (lisez Gabriel) Vollandi, sa merrine Lorio Arnaude. » Pas de signature. — Reg. des bapt., t. I, fol. CCLXXV.

⁷⁴ . *Historia bravissima Caroli-Quinti imperatoris, a provincialibus paysanis triumphanter fugati et desbifati, per Joannem Germanum, jurium doctorem et in sede Forcalquerij advocatum composita*. Nouvelle édition, conforme à celle de 1536, précédée d'une notice biographique (par D. Arbaud). Marseille, V. Boy, 1866, in-8°.

⁷⁵ . Joseph paraît être mort jeune. Quant à Pierre, nous le voyons parrain en 1632. Il mourut avant 1637, date du mariage de sa fille Marguerite avec Claude Dufour, écuyer de Pertuis.

reçurent le baptême au temple, à en juger par le mutisme du registre catholique à leur égard et par le prénom significatif du dernier.

Ce qu'il y a de certain et de singulier, c'est que, de ces cinq frères, ce furent précisément les trois protestants qui fondèrent les trois branches de la famille ⁷⁶.

Un mot de chacun.

1° - Jean-Antoine, avocat en parlement, figure, l'an 1629, parmi les délégués de « *messieurs de la Religion* » qui transigent avec les consuls de Forcalquier ⁷⁷. Il s'établit à Grenoble peu après, s'y fit un nom au barreau et fut anobli en 1662. De lui est descendue la branche de Manosque, qui redevint catholique après la révocation de l'édit de Nantes ⁷⁸ et n'est plus représentée aujourd'hui que par M^{me} Claire de Gassaud, baronne de Lassus.

2° - Louis épousa, le 11 novembre 1636, notaire Eymar, à Forcalquier, Françoise Fornel. Ce mariage fut célébré à l'église catholique, « *avec dispense de Monseigneur de Sisteron, tant de l'érésie que bans* ». Trois filles issues de cette alliance furent baptisées à la cathédrale, en 1637, 1639 et 1643. Mais les garçons qui en naquirent semblent être restés protestants. Jacques, l'un d'eux, l'est en 1671. D'Étienne, son frère, est issue la branche demeurée à Forcalquier, qui redevint catholique vers le même temps que celle de Manosque et occupa, dès lors, le premier chaperon à maintes reprises. Son dernier représentant est mort il y a peu d'années.

3° - Élie, qualifié en 1643 « *capitaine et jandarme de la compagnie du sieur duc des Diguières, gouverneur et lieutenant pour le Roy en son pays de Dauphiné* », était catholique dès cette époque, car il figure comme parrain, le 8 février, au registre de la cathédrale. Il fut élu consul de Forcalquier, en 1659. De lui vinrent plusieurs chevaliers de Saint Louis. Cette branche s'allia à la précédente et s'éteignit au dernier siècle, en l'instituant héritière.

⁷⁶ . À défaut d'actes de l'état-civil, la filiation de ces trois frères et, par conséquent, le point de jonction de leurs branches respectives sont déterminés par le testament de Diane Germain, remariée à Jean Fornel, leur mère, reçu par Eymar, notaire à Forcalquier, le 6 juillet 1653, comme aussi par un acte de vente passé par Jean-Antoine à son frère Louis, le 3 octobre 1637, notaire Lieutaud, de la même ville.

⁷⁷ . Une sentence des commissaires du roi, Dufrière et Chambard, avait, en 1612, exempté les religionnaires de toute contribution à la réparation des églises et à la fonte des cloches. Une taxe ayant été levée, pour cet objet, sur les protestants de Forcalquier, ceux-ci avaient résisté ; mais un arrêt du 1^{er} juillet 1628 les avait déboutés de leur opposition et condamnés à payer 1626 livres 6 sous. C'est sur cet arrêt qu'intervint, le 10 mars 1629, notaire Huguet, une transaction entre les consuls et Jean Antoine Gassaud, avocat, Jacques Lieutaud, procureur, Frédéric de Jussy et Pierre de la Cour, marchand, « *pour les manants et habitants faisant profession de ladite R.P.R., en vertu de la délibération de leur assemblée, tenue devant M. le Lieutenant au siège, retenue au greffe* ». Par cet acte, dont nous devons la communication à l'obligeance bien connue de M. L. Pontès, le chiffre de la taxe fut réduit à 900 livres, c'est à dire presque de moitié. Ce fut un succès relatif pour la petite communauté protestante de Forcalquier, succès qu'envieraient, de nos jours, bien des minorités, obligées de contribuer à des dépenses contraires à leurs principes.

Ajoutons que cette communauté comptait, en 1682, soixante membres, répartis en onze familles. À la même date, Manosque avait 112 protestants, chiffre qui s'augmentait de deux cents étrangers au moment de Pâques. Ongles en possédait 32. Il y avait, en outre, deux familles protestantes à Simiane, une à Mane, autant à Sigonce, Saint-Étienne, Saumane, Banon, Céreste et Pierrevert (Cf. E. Arnaud, I, 422 et suiv.).

⁷⁸ . Le 23 avril 1683, Dorothee de Gassaud, fille de Louis, Sgr de Beaurepaire, se présente à la porte de l'église des Visitandines de Forcalquier, sur le Bourguet, et abjure aux mains de messire Marc-Antoine Silvy, chanoine de Saint-Mary, vicaire général du diocèse. — À côté de cette abjuration spontanée, antérieure à la révocation de l'édit de Nantes, il est intéressant de mentionner une lettre de cachet de 1698, aux termes de laquelle une autre Gassaud, de la même branche, fut enfermée dans un monastère de Sisteron, pour y être élevée dans la religion catholique.

Joseph Gassaud, de Forcalquier, était, en 1692, immatriculé comme étudiant à l'Académie protestante de Genève.

1583

Le dimanche douziesme jo^r de jung 1583, entre cinq et six heures après midy, est [né] nostre dixiesme enfant. Et le dimanche XXVI dud. moys de jung, après vespres, led. enfant a esté baptizé en la grand église dud. Forcalquier, par mess^e André Bandolli, curé et beneficié en lad. église, et son nom est Estienne. Son perrin M^e François Allegre, et sa merrine damoy^{le} Lucretse de Bona, dame d'Aubenas. ⁷⁹

Une seule observation, à propos de ce dixième et dernier enfant du mariage Gassaud Voland, c'est que l'acte de baptême d'Étienne Gassaud présente, à l'état civil, une triple irrégularité : l'enfant y est dénommé sous un autre prénom que le sien ; le nom de la marraine y est dénaturé, et l'acte n'est revêtu d'aucune signature. La conséquence à tirer de cette remarque, c'est que les livres de raison avaient du bon, voire du très bon, pour compléter, rectifier et, au besoin, suppléer les registres officiels. Aujourd'hui encore, quoique la tenue de l'état civil soit autrement surveillée qu'alors, bien des erreurs se glissent dans les cahiers des mairies, et les pères de famille soucieux de leurs intérêts domestiques devraient revenir à l'utile coutume des livres de raison ; cet usage avait d'ailleurs l'avantage salutaire d'obliger tout chef de maison à rendre compte à sa postérité de la façon dont il avait conservé les traditions et les biens de ses devanciers.

1585-1586

1585 et environ saint Michel, led. Pierre, contre le conseilh que luy avoys baillé, est allé à la guerre, pour raison de la relligion, au Daulphiné et à la suite de l'armée du S^r de Gouvernet. Et en après suis esté adverti que le vendredi pé-nultième may 1586 y a heu bataille entre le Sr de la Valette, gouverneur pour le Roi en Daulphiné, et le Sr de Gouvernet au Monestier de Clermon, où mond. filz a été faict prisonnier. Adverti depuis qu'avoyt esté rellaxé et rançonné de l'argent de la bource commune ; et environ le XX juillet suis esté adverti par bruict commun qu'il estait mort à la batalhe Mascaron.

Ici, Gassaud nous ramène, pour un instant, sur le terrain des guerres de religion, qu'il avait abandonné depuis dix ans. C'est pour nous apprendre que son fils aîné, bien qu'il n'eût que sept ou huit ans à l'époque du retour paternel au catholicisme, a persévéré dans la voie où on l'avait dirigé d'abord et qu'à l'âge de vingt ans, au mépris des objurgations de son père, il s'est enrôlé dans l'armée protestante du Dauphiné.

Durant ces dix années que Gassaud avait paisiblement passées au sein des devoirs et des consolations de son foyer, ses anciens coreligionnaires avaient trois ou quatre fois pris et déposé les armes. Depuis les articles de Fleix et la peste de 1580, la Provence était à peu près en paix, lorsque le manifeste de la Ligue, envoyé par le duc de Guise, mit en campagne Hubert de Vins, qui avait succédé au comte de Carces, son oncle, comme chef des catholiques. Dès avril 1585, Vins passait la Durance et s'emparait de la Tour et de la Motte d'Aigues. Les protestants et les bigarrats, leurs alliés, s'émurent. L'édit de juillet vint, sur ces entrefaites, mettre le comble à leur exaspération, en rétractant toutes les concessions qui leur avaient été faites jusque-là et les obligeant à prêter serment de foi catholique. Le baron d'Allemagne, qu'ils choisirent pour leur général, était parent de Lesdiguières. Il réclama son aide, et elle ne se fit pas attendre. Le 8 octobre 1585, du Puy-

⁷⁹ . « Anthoni Gassaudi, filz de Anthoni, a aste baptisé le 26 juin (1582). Son perrin Fran. Allegre, sa merrine damoiselle Lucretse de Baume. » — Pas de signature. — Reg. des Bapt., t. I, fol. CCCVIII.

Montbrun et Saint-Auban, suivis de douze ou quinze cents hommes, arrivèrent de nuit devant Forcalquier et tentèrent, à l'aide d'un pétard, de forcer l'une des portes de la ville. Cette tentative échoua ; mais ce fut évidemment à cette occasion, si l'on rapproche les dates, que Pierre Gassaud se joignit à l'armée dauphinoise. Peut-être assista-t-il à la prise d'Embrun par les protestants, qui eut lieu vers le mois suivant, et à la tentative qui semble, peu après, avoir été projetée contre Tallard. Il se trouvait, plus probablement encore, en janvier 1586, au rendez-vous de Ribiers, où Lesdiguières, suivi de son lieutenant René de la Tour Gouvernet, rejoignit le baron d'Allemagne ; tous ensemble, suivis de deux cent soixante maîtres et de trois cents arquebusiers à cheval, tant provençaux que dauphinois, longèrent la vallée du Jabron, franchirent la Durance, firent sur Castellane une démonstration manquée et furent plus heureux à Barrême, Mezel et Volone, dont ils s'emparèrent⁸⁰. De Volone, Lesdiguières et Gouvernet rentrèrent dans leur province, où une brusque fin attendait, à 21 ans, l'aîné des Gassaud.

Le Monestier de Clermont, où Gouvernet fut bientôt après battu par La Valette, appartenait au diocèse de Die et à la vicomté de Clermont en Trièves ; c'est aujourd'hui une commune de l'Isère.

La Valette, que Gassaud et d'autres font gouverneur du Dauphiné, ne figure ni sur la liste des gouverneurs de cette province, ni sur celle de ses lieutenants, dressée par Guy Allard⁸¹. Il n'était probablement investi que d'un commandement militaire. On sait que, le mois suivant, son frère d'Épernon remplaça le grand prieur d'Angoulême comme gouverneur de Provence, et que La Valette le fut à son tour en 1590-1592.

1588

[Ma fille Ysabeau] a esté mariée avec M^e Jehan Bonard, notaire et procureur, le 11 septembre 1588, notaire M^e [Joseph] Guérin.

Jean Bonard, à feu Jacques, est témoin dans un acte du 4 août 1580, notaire Tirani ; nous ignorons s'il faut l'identifier avec le mari d'Isabeau Gassaud ; tout ce que nous apprend son contrat de mariage, c'est que sa mère se nommait Peyrone Bermond. L'acte porte que les futurs ont promis d'épouser *comme vrais et fidèles chrétiens*. Cette formule, que n'accompagne pas le serment traditionnel *sur les Saints Évangiles*, indique que le mariage fut célébré selon le rite réformé. Isabeau Gassaud reçut en dot 550 écus de soixante soubz, du chef paternel, et sa mère promit d'en ajouter 50, dès qu'elle aurait elle-même obtenu sa légitime sur les biens de « *damoyelle Claire Barcilone, dame d'Aubenas, sa mère, et de feu noble Pons Volland, son frère* »⁸².

Le gendre de Gassaud fut élu second consul en 1603, et 1^{er} consul en 1609. Gilibert Bonard, qui pourrait bien être son fils, fut honoré, à son tour, du second chaperon en 1644.

⁸⁰ . À cette campagne delphino-provençale se rattache un document curieux, qui nous est fourni par les archives bas-alpines. D'Allemagne et Lesdiguières, en supprimant prieurs et curés des lieux dont ils s'emparaient, se gardèrent bien d'en supprimer la dîme. Ils établirent des collecteurs chargés de la percevoir au profit de l'armée protestante. La preuve en fut administrée en justice par la commune de Melve, à qui le prieur Antoine Richaud, une fois rétabli dans ses fonctions, réclamait les arrérages de la dîme. Les consuls opposèrent à messire Richaud un reçu à eux délivré par un nommé Masse, « *commis à l'exaction du dixme, par ceux de la P.R.* », et dont voici la teneur : " Je soubzsigné ay reçu de la commune de Melve la somme de cent escutz pour la dixme du prieuré dud. lieu pour l'année 1586, suyvant le règlement de M. des Diguières et feu M. d'Alamaigne, et par les mains de Reymond André, consul, de laquelle somme l'acquite. Faict à Ventavon, le cinquième jour de février 1587. Signé Masse. Pour le droict de recepte de lad. somme et suivant les réglemens à raison d'un sol pour livre, la somme de cinq escutz. Pour la quittance, deux sols. » (Archives des Basses-Alpes, insinuations de Forcalquier, reg. de 1585-1587, fol. 769 v°.)

⁸¹ . Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, I, 184 et 206.

⁸² . Archives des Basses-Alpes, insinuations de Forcalquier, reg. de 1588-1591.

1588, lad. Marie, envyron le jour de saint Michel, estant venue en ceste ville peu après le mariage de nostre filhe Ysabeau, se trouvant fort mal de sa personne, se retourna à Peyruis, où estoit la contagion, s'en alla à Montfort, estoit atteinte de la contagion, et quatre jours après est décédée de lad. contagion.

Deux ans après la mort de son fils aîné, Antoine Gassaud perd l'aînée de ses filles, âgée, elle aussi, de vingt ans à peine. Après la guerre, la peste ! Ce sont les deux fléaux qui remplissent notre histoire méridionale. Cette peste de Peyruis est un reliquat de la contagion qui avait sévi l'année d'aparavant et qui elle-même se reliait à la grande peste de 1580 ; car, au dire de nos chroniqueurs, « *le mal errait dans la province depuis sept ans* ⁸³ *et n'avait jamais été extirpé* ⁸⁴ ». Il est fâcheux que Gassaud ne nous dise rien des remèdes employés chez nous contre le fléau. On aurait pu rapprocher ses indications des curieuses recettes données, à propos de la peste de 1580, par un autre Forcalquien, Foulquet Sobolis, procureur au siège d'Aix, dont le journal est en cours de publication ⁸⁵. Bien intéressantes aussi sont les *Instructions sur la peste* du cardinal d'Armagnac, que vient de rééditer, avec un attachant commentaire, un des maîtres de l'érudition française ⁸⁶.

Gassaud dépose ici sa plume, après nous avoir sobrement dit la chronique de son foyer, pendant trente-un ans.

Il vécut longtemps encore, puisque, en 1606, il assistait au mariage de sa petite fille avec Jean Pierre du Teil ⁸⁷ ; mais la perte successive de ses deux aînés dut assombrir sa vieillesse, et c'est à cette cause sans doute qu'il faut attribuer le brusque abandon de son *Livre de mémoires*.

Nous devons regretter, sans doute, qu'il ne l'ait pas mené jusqu'au bout. Néanmoins, tout écourté qu'il soit, ce mince cahier nous donne plus d'une leçon profitable.

Celle qui nous semble dominer toutes les autres, nous la trouvons dans le spectacle de ce jeune père de famille se jetant à l'étourdie, en vrai provençal qui s'emballa, dans des querelles politiques, où les torts sont égaux des deux côtés ; y lançant avec lui ses enfants ; puis, effrayé de son imprudence dangereuse, faisant loyalement machine arrière, mais trop tard pour arrêter ses fils sur la pente où son exemple les a fait glisser ; enfin, cruellement puni, par la mort sanglante de son héritier de prédilection, d'avoir mal compris son devoir et sa charge d'âmes. Pour qui ne se borne pas à chercher, dans ce Mémorial, des noms et des dates, pour qui en interroge le sens profond, il y a là tout un drame domestique, dont la morale a été dite depuis longtemps : *Qui sème le vent récolte la tempête*.

Les descendants d'Antoine Gassaud furent mieux inspirés et plus heureux que lui. Ils fermèrent leur oreille et leur porte aux excitations des luttes civiles et vécurent, pendant toute une série de générations, de cette vie patriarcale qui fut la caractéristique et l'honneur de nos vieilles maisons de Provence. Ceux-là mêmes qui se distinguèrent par l'épée

⁸³ . Haitze, *Histoire d'Aix*, III, 02. — Les actes de Claude Leauthier, notaire à Saint-Martin-de-Castillon, nous apprennent qu'en juillet 1587 la peste régnait dans ce bourg.

⁸⁴ . Papon, IV, 261.

⁸⁵ . Sobolis, *Estat de la ville d'Aix* précité, pp. 20-25.

⁸⁶ . Ph. Tamizey de Larroque, *Instructions sur la peste par le cardinal d'Armagnac*. Toulouse, 1892.

⁸⁷ . Contrat de mariage du 2 juillet 1606, notaire Vallansau, aujourd'hui étude Comte. C'est cette même étude qui possède les minutes d'Antoine Gassaud, malheureusement réduites à une dizaine de registres, quoique sa postulation paraisse avoir duré plus d'un demi-siècle. Il semble, d'ailleurs, que Gassaud, à la suite de l'une des fuites des protestants hors de Provence, se soit établi et ait postulé à Montélimar. Nous avons vu mention d'un testament par lui reçu dans cette ville, à une date mal déterminée, mais antérieure à 1568.

furent, avant tout, des hommes de foyer. Le devoir se résuma pour eux au souci chrétien de la famille et au zèle pour la commune natale. Aussi, le nom de Gassaud, quoique éteint aujourd'hui, sera-t-il longtemps, à Forcalquier et à Manosque, synonyme de sagesse.

APPENDICE

Généalogie des Gassaud

I. — Des recherches postérieures au travail qu'on vient de lire nous ont permis de remonter d'un degré la généalogie des Gassaud. Leur plus ancien auteur connu est Pierre Gassaud, qui s'établit à Forcalquier à la fin du XV^e siècle. Malgré l'autorité de Robert de Brianson, qui dit cette famille originaire du Dauphiné, nous la croyons plutôt venue de Grambois, où les fils et petits-fils de Pierre semblent avoir possédé un domaine patrimonial. Pierre fut père de :

- 1° Barnabé, qui suit ;
- 2° Claude, prieur de Saint-André à Manosque en 1564, habitait en 1580 la Bastide d'Arnaud, à Grambois.

On trouve à Forcalquier, en même temps que Barnabé : Jean Gassaud, marié à Honorade N., et père en 1541 d'Antoinette Gassaud ; Paul Gassaud, ecclésiastique en 1542 ; Jaumette, marraine en 1537, et Claire, marraine en 1547. On peut, sans trop se hasarder, les regarder comme autant de frères et sœurs de Barnabé et de Claude.

II. — Barnabé GASSAUD épousa Marie de Cruis et en eut :

- 1° Antoine le majeur, procureur au siège de Forcalquier, marié à Françoise Bertaris, mort protestant en 1571, père de :
 - a. Aune, en 1558 ;
 - b. Suzanne, en 1567 ;
 - c. Barnabé, eu 1569 ;
 - d. Elzéar, en 1571 ;
 - e. Marguerite, mariée à Digne à Laurent Roche, et probablement aussi
 - f. Jean Gassaud, père d'autre Jean, en 1581 ;
- 2° Antoine le mineur, qui continue la filiation ;
- 3° Marguerite, née en 1534, épousa Jean Burdin, procureur, dont Anne, mariée en 1576 à capitaine Claude Aresten Size ;
- 4° Catherine, née en 1537 ;
- 5° Barbe, née en 1544, et dont une fille épousa noble Guillaume Arnaud.

III. — Antoine GASSAUD le mineur, notaire royal et procureur au siège de Forcalquier, premier consul de cette ville en 1594 et 1598, épousa en 1557 Bernardine de Voland, fille de Georges, ministre protestant, et de Claire Barcion, dame d'Aubenas. De ce mariage naquirent :

- 1° Pierre, né en 1565 (baptême protestant), enrôlé en 1585 dans l'armée protestante du Dauphiné, où il fut tué l'an d'après ;
- 2° Jean, né en 1566 (bapt. prot.), mort l'année suivante ;
- 3° Marie, née en 1568 (bapt. cath., *patre inscio*), mariée en 1530 à Jean Giraud, morte de la peste à Montfort en 1588 ;
- 4° Honorat, né en 1570 (bapt. cath., *patre invito*), mort le même an ;

- 5° Isabeau, née en 1572 (bapt. prot.), mariée en 1588 à Jean Bonard, notaire et procureur ;
- 6° Claire, née en 1573 (bapt. cath.), semble avoir épousé Gaspard Burle, procureur ;
- 7° Anne, née en 1575 (bapt. cath.), mariée à. Joseph Guérin, consul de Forcalquier en 1606 et 1612 ;
- 8° Jeanne, née en 1577 (bapt. cath.), morte l'an d'après ;
- 9° Jean, né en 1578 (bapt. cath.), continue la descendance ;
- 10° Étienne, né en 1583 (bapt. cath.).

IV. — Jean, notaire royal et procureur, épousa Diane Germain, qui se remaria à Jean Fournel et testa en 1653. Il eut de cette union :

- 1° Jean-Antoine (bapt. prot.), auteur de la première branche, qui va suivre ;
- 2° Élie (bapt. prot.) auteur de la deuxième branche, qui suivra ;
- 3° Louis (bapt. prot.), auteur de la troisième branche, qui viendra ensuite.
- 4° Charles, prêtre en 1642, prieur en 1652 ;
- 5° Joseph, né en 1604 (bapt. cath.), paraît mort jeune ;
- 6° Pierre, né en 1609 (bapt. cath.), père de Marguerite, mariée en 1637 à Charles Burle, dans la chapelle du palais.

PREMIÈRE BRANCHE,
dite de Beaurepaire et de Beaulieu, établie à Manosque.

V. — Jean-Antoine GASSAUD, avocat à Forcalquier en 1629, transigea à cette date, au nom des protestants du lieu, avec les consuls ; s'établit ensuite au barreau de Grenoble ; vendit à son frère Louis une maison de Forcalquier en 1637 ; épousa Françoise de Matheau, d'une famille dauphinoise, et fut anobli par lettres de Louis XIV, de juillet 1662, confirmées par autres lettres de décembre 1667, enregistrées le 13 mars 1668. Il laissa :

- 1° Louis, auteur du rameau de Beaurepaire, qui suit ;
- 3° Pierre, auteur du rameau de Beaulieu, qui suivra.

VI. — Louis de GASSAUD, Sieur de Beaurepaire, épousa le 6 janvier 1661, notaire Patrau à Grenoble, Françoise de Perrachon, et semble s'être remarié à N. de Joannis Châteauneuf. Il laissa :

- 1° Marc ;
- 2° François ;
- 3° Jean ;
- 4° Antoine, qui continue la descendance ;
- 5° Dorothée, qui abjura la réforme en 1683 ;
- 6° Françoise, mariée à Jacques de Bermond la Blache, dont Françoise de Bermond, mariée à Elzéar de Bermond, S. du Castellard ;
- 7° Marie.

VII. — Antoine épousa N. d'Audiffred, dont une fille, qui épousa Charles de Joannis, marquis de Châteauneuf, son cousin, officier des galères, chevalier de Saint-Louis.

VI. — Pierre de GASSAUD, second fils de Jean-Antoine, épousa : 1° à Forcalquier, Marguerite Lieutaud, fille de Jacques et de Suzanne de Posillis, dont Suzanne, mariée à N. de Julien, d'Orange, et Catherine ;
2° à Manosque, en 1666, Suzanne de Taxil, notaire Laugier. De cette union :
1° André, qui suit ;

2° Scipion, capitaine au régiment des Landes, infanterie, premier consul de Forcalquier en 1727, abjura le protestantisme en 1734 ;

3° Suzanne, mariée à Barthélémy Durand ;

Et onze autres enfants, dont deux officiers et une religieuse. C'est cette génération qui rentra dans le giron catholique, moitié de gré, moitié de force, après la Révocation de l'édit de Nantes.

VII. — André, capitaine d'infanterie, épousa à Manosque Marie-Anne de Gaudemar. Il fut père de :

1° Jacques-Paul, qui continue la filiation ;

2° André (1737-1801), officier au régiment de Flandre ;

3° Marianne.

VIII. — Jacques-Paul (1729-1800), chevalier, sieur de Beaulieu, officier d'infanterie, épousa à Manosque, en 1750, Clotilde Laugier, dont :

1° Laurent-Marie, qui suit ;

2° Marie-Fortunée, mariée à N. Maïsse, député à la Convention ;

3° Madeleine, épouse d'Antoine-Jérôme de Loth, officier de dragons ;

4° Clotilde-Marie-Anne.

IX. — Laurent-Marie, chevalier de Gassaud⁸⁸, mousquetaire du roi, né en 1752, épousa en mai 1796, à Marseille, Rose Raymond. Il assista, avec son père et son oncle, aux assemblées de la noblesse, en 1789, et laissa :

1° Jules, qui suit ;

2° Élixa, mariée à M. de Ribbe, conseiller à la cour d'Aix ;

3° Fortunée, mariée à M. du Puy-Montbrun, inspecteur d'académie.

X. — Jules de GASSAUD, né en 1797, lauréat de l'Académie de Marseille en 1819, pour l'Éloge de Belzunce, marié en 1823 à Zénaïde Durand, de Perpignan, a laissé :

1° Amélie, comtesse de Saporta, née en 1825, morte à Paris en 1891, laissant un fils et une fille, la comtesse de Nouaïllan ;

2° Claire, née en 1840, mariée : 1° en 1861, à Alfred Cabanis de Courtois, secrétaire d'ambassade, 2° au baron de Lassus, est aujourd'hui la dernière de la branche et du nom. Elle a un fils de son premier mariage et quatre enfants du second.

DEUXIÈME BRANCHE, demeurée à Forcalquier.

V. — Élie GASSAUD, capitaine et gendarme de la compagnie du duc de Lesdiguières en 1643, figure à cette date comme catholique dans les registres paroissiaux de Forcalquier ; consul de cette ville en 1659 ; il laissa de Françoise de Laugier :

1° Joseph-André, qui suit ;

2° Joseph (1673-1765), capitaine-major au Royal-Artillerie, chevalier de Saint-Louis, servit avec distinction pendant près de cinquante ans et s'attira l'estime particulière du duc du Maine, grand-maître de l'artillerie.

VI. — Joseph-André, avocat au Parlement et au siège de Forcalquier, premier consul de cette ville en 1694 et 1714, épousa Anne Maure, testa en 1725 et mourut en 1748, laissant :

1° Jean-Victor, qui suit ;

⁸⁸ . Son nom est fort mêlé à la biographie de Mirabeau. — V. les *Lettres inédites du marquis et du comte de Mirabeau*, publiées par M. Charles de Ribbe dans le t. VIII des *Mémoires de l'Académie d'Aix*, et le précieux travail que prépare M. Alexandre Mouttet : *Autour de Mirabeau*.

- 2° François, docteur ès droits, épousa en 1746 Marie de Gassaud, de la troisième branche, veuve de Jean-François Arnaud, consul de Forcalquier ;
- 3° Joseph-André ;
- 4° Balthasar ;
- 5° Élie ; l'un de ces deux frères fut tué au siège d'Aire ;
- 6° Jeanne ;
- 7° Élisabeth, épouse de Pierre Decorio, premier consul en 1724 et 1729 ;
- 8° Madeleine, épouse de Joseph Rebuty, premier consul en 1720.

VII. — Jean-Victor, capitaine au Royal-Artillerie, chevalier de Saint-Louis, épousa le 15 janvier 1725 Marguerite de Gassaud, de la troisième branche, dont :

VIII. — Élie II (1727-1768), capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, mourut sans alliance, instituant les Gassaud de la troisième branche.

TROISIÈME BRANCHE, demeurée à Forcalquier.

V. — Louis GASSAUD, épousa catholiquement le 11 novembre 1636, notaire Eymar à Forcalquier, avec dispense épiscopale, attendu qu'il professait la religion réformée, Françon Fournel, fille de Jean. Il testa en 1681, après avoir eu quatorze enfants. Savoir cinq garçons, baptisés par divers ministres protestants du voisinage, et neuf filles, baptisées catholiquement :

- 1° Marguerite, née en 1637, baptisée secrètement et morte peu après ;
- 2° Jeanne, née en 1638, mariée à N. Blanchard ;
- 3° Jacques, auteur d'un rameau, qui suit ;
- 4° Claire, née en 1643, filleule de son grand-oncle, le bénéficiaire Germain, épousa Joseph Guérin, rière Lieutaud, en 1660 ;
- 5° Françoise, née en 1645, mariée à Jean-Baptiste Siméon, en 1663, notaire Bermond, avec une dot de 2,700 livres ;
- 6° Jean, né en 1646, baptisé par M. Roussan, ministre de Manosque, et mort en 1659 ;
- 7° Catherine, née en 1649, mariée en 1668, notaire Lafarge, à Jean-François Eymar, fils du notaire Antoine ; de ce mariage naquit François Eymar, seigneur du Bignosc, lieutenant général de la sénéchaussée et secrétaire du roi ;
- 8° et 9° Françoise et Marie, jumelles, nées et mortes en 1651 ;
- 10° Diane, née en 1652, filleule de son oncle, le prieur Gassaud ;
- 11° Étienne, dont la descendance suivra après celle de Jacques ;
- 12° Marie, née en 1667, filleule du bénéficiaire Germain, mariée en 1676 à Antoine Decorio, avocat en la cour, premier consul en 1682, 1691 et 1697 ;
- 13° Jean, né en 1662, fut docteur en théologie, recteur de Saint-Martial, prieur de Ganagobie, vicaire visiteur général de Cluny, mort en 1739 ;
- 14° Scipion, né en 1663, baptisé par M. Poussel, ministre de Cabrières ; mourut sacristain de Ganagobie.

VI. — Jacques, né en 1640, baptisé par le ministre Genoyer, épousa : 1° à Forcalquier, Isabeau Lieutaud, fille de Jacques et de Suzanne de Posilis, dont Catherine, mariée à N. d'Estienne de Lioux ; 2° à Lourmarin, en 1671, Chrétienne de Savornin, dont Louis, qui suit.

VII. — Louis, marié à N. Beaudin, en 1700, premier consul de Forcalquier en 1703, laissa :
1° Autre Louis, marié à Marseille ;
2° Jean-Victor, et peut-être Jean-Joseph, premier consul de Forcalquier en 1722.

VI. — Étienne, né en 1654, baptisé par le ministre Bernard, de Manosque, fut avocat en la cour, premier consul de Forcalquier en 1698, épousa le 20 novembre 1691, notaire Chanut à Forcalquier, Marguerite de Parisy, fille de Joseph, avocat. Il testa en 1712, laissant :

- 1° Antoine-François, par qui se continue la lignée ;
- 2° Jean ;
- 3° Jean-Louis ;
- 4° Jeanne, épouse de Joseph Roubaud ;
- 5° Marguerite, mariée à Jean-Victor Gassaud, de la deuxième branche ;
- 6° Marie, mariée à François Gassaud, de la deuxième branche ;
- 7° Catherine, épouse, en 1733, de Louis Chaix, avocat en la cour ;
- 8° Anne, visitandine en 1713, supérieure du monastère de Forcalquier.

VII. — Antoine-François, fut d'abord clerc en 1712, puis avocat au Parlement, premier consul de Forcalquier en 1726, 1732 et 1763, marié le 15 mai 1725 à Suzanne de Bizot, rière Arnaud à Forcalquier ; il mourut en 1769, laissant :

- 1° Jean-Forcalquier, qui suit ;
- 2° Antoine-François, né en 1728 ;
- 3° Lambert-Étienne-Forcalquier, acolyte en 1765, prêtre, prieur de Saint-Michel en 1769, capiscol de Forcalquier, vicaire général de Riez, mort à Lorette, en émigration, en 1799 ;
- 4° Antoine-Louis, acolyte en 1767, oratorien à Riom en 1772, à Lyon en 1776, recteur de l'Université oratorienne de Nantes en 1786, mort avant 1789 ;
- 5° Marguerite, mariée à Dominique Meyronnet, seigneur d'Estoublon, eu 1750 ;
- 6° Catherine-Geneviève, mariée en 1754 à Jean Véron de Bussy, contrôleur du vingtième en Provence ;
- 7° Françoise, mariée à N. Durand, de Saumane ;
- 8° Anne, mariée en 1767 à Louis Bonard, consul de Forcalquier en 1770.

VIII. — Jean-Forcalquier, né en 1726, avocat en la cour, premier consul de Forcalquier en 1764, épousa le 15 avril 1761, notaire Arnaud à Forcalquier, Thérèse-Françoise-Anne de Tirany ; il mourut en 1777, laissant :

- 1° Joseph, qui continue la descendance ;
- 2° L.-M.-Thérèse, mariée à André Carlan de Chabimont ;
- 3° Henriette-Laurette, épouse de Balthazar-Barthélemy Manuel, consul de Forcalquier en 1780 et 1784 ;
- 4° Pauline, mariée à Joseph-André de Berluca, sans postérité.

IX. — Joseph, maire de Forcalquier sous la Restauration, avait épousé en 1792 Anne Fauchier, rière Roustan à Forcalquier. Il mourut en 1848, laissant :

- 1° Joseph, né en 1794, capitaine d'infanterie ;
- 2° Jules-Alexis-Paulin ;
- 3° Jean-Antoine, mort dernier de sa branche vers 1887 ;
- 4° Thérèse-Françoise-Laure, mariée à Hipp. Garnier, maire de Forcalquier, conseiller général ; sa fille, M^{me} Jules Depieds, et sa petite-fille, la marquise de Jocas, sont aujourd'hui les seules représentantes de cette branche des Gassaud.

Les armes des Gassaud sont : d'argent au cœur enflammé de gueules, au chef d'azur chargé d'un besant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

La branche anoblie en 1662 prit, à cette occasion, d'autres armoiries, savoir : d'azur à la tour d'or, maçonnée de sable.

Il existe, dans les archives des Gassaud de Forcalquier, une curieuse correspondance échangée, au sujet de ce double blason, entre eux et les Gassaud de Manosque.

La généalogie des Gassaud de Beaurepaire et de Beaulieu a été donnée, mais très sommairement, dans les nobiliaires provençaux de Robert de Brianson (t. II) et d'Artefeuil (t. II, *Supplément*), ainsi que dans le Nobiliaire des Bouches-du-Rhône, de Piolenc et Genouillac. Celle de la troisième branche a été partiellement dressée par M. Victor Bizot, dans l'intéressant opuscule qu'il a publié, il y a quelques années, sur sa famille. Nous nous sommes surtout aidé, dans cet appendice, des registres paroissiaux de Forcalquier et du livre de raison de Louis Gassaud, complété par Jean-Forcalquier Gassaud, son arrière-petit-fils, et religieusement conservé par ses descendants.

Septembre 1892.